012
896
R3
3 9004 01426998 6

5012
896R3

RENSEIGNEMENTS

POLITIQUES

POUR LES

ELECTEURS.

No. 2.

1896.

LE CHEF LIBÉRAL.

Sans vouloir le moins du monde jeter aucun discrédit sur le caractère personnel de M. Laurier, il est nécessaire d'examiner les réclamations extravagantes faites par M. Laurier, le chef actuel du parti libéral de l'opposition ; le chef en perspective, tel que le disent ses partisans, du gouvernement du Canada.

Son passé comme administrateur.

Vers l'année 1870, un ou deux discours remarquables qu'il prononça eurent pour résultat d'attirer l'attention de son parti sur lui, et en 1876, il entra au gouvernement de M. Mackenzie comme ministre du revenu de l'Intérieur ; il ne fit aucune impression comme ministre et comme administrateur il se montra excessivement faible.

Aucune mesure d'importance ne se porte au crédit de sa courte administration.

Jusqu'en 1876, il se déclara protectionniste ; en 1878 il suivit son parti contre la protection.

Depuis lors il a toujours suivi la route du libre-échange.

Son patriotisme.

Quand la rébellion Riel éclata, il épousa ouvertement la cause du " rebelle " ; il déclara que s'il avait été sur les bords de la Saskatchewan, il aurait porté le fusil à la tête des volontaires canadiens qui bravèrent le danger et la mort pour préserver l'intégrité du Canada.

Lorsqu'il s'agit de punir Riel, il souleva les cris de race et de religion et après la mort de Riel sur l'échafaud conduisit ouvertement une croisade nationale pour venger la mort du rebelle et du meurtrier.

En 1887, il prit part pour les Etats-Unis contre son propre pays et la Grande-Bretagne à propos du traité des pêcheries sur l'Atlantique.

Pendant que le gouvernement du Canada essayait avec courtoisie et fermeté de protéger les droits de nos pêcheurs et

120310

conduisait leurs négociations et leurs mesures de protection d'une manière qui rencontrait l'approbation du gouvernement britannique, et qui eut pour résultat le traité de 1888, signé par le président Cleveland, ratifié par le Canada et la Grande-Bretagne, mais refusé par le sénat des Etats-Unis.

M. Laurier, ne trouva rien de mieux à faire que de critiquer chaque pas qui avait été fait, opposer la ratification du traité et de faire des discours dans tout le pays dans lesquels il appuyait les Etats-Unis, et accusait le gouvernement du Canada, de barbarie et de traitements sans générosité envers ce pays.

Sa conduite était tellement flagrante que le *Globe*, de Toronto, lui-même, fut obligé de lui faire une verte semonce.

En 1890 et 1891, il fit une tournée d'ostentation aux Etats-Unis, et en s'adressant à des auditoires à Boston, dénonça les cours poursuivis par la Grande-Bretagne et le Canada envers les Etats-Unis ; se montrant favorable à l'Union Commerciale du Canada et des Etats-Unis à l'exclusion des produits anglais, faisant ouvertement allusion à la séparation du Canada de la Grande-Bretagne et créa l'impression générale aux Etats-Unis, que le chef libéral était de cœur en faveur de l'Union Politique avec ce pays.

Voici quelques extraits de son discours à Boston, qui prouvent amplement ce que nous annonçons :

" Dans mon opinion, la conduite de l'Angleterre et du Canada envers les Etats-Unis pendant la guerre fut une disgrace pour ces deux pays.

" Le peuple américain pouvait combattre seul ; il n'avait besoin d'aucun aide, mais quand il était engagé dans un effort suprême pour la vie ou la mort de cette grande nation, quand il combattait pour une cause aussi grande, si sainte ; quand il avait raison de s'attendre à la sympathie ouverte de ceux qui étaient plus près de lui, c'était se mystifier soi-même que de croire que l'on pouvait construire, équiper et armer des vaisseaux de guerre sud-américains en Angleterre avec la connivence passive du gouvernement britannique afin de détruire le commerce américain sur les mers ; c'était se tromper que de croire que des réfugiés rebelles pourraient trouver un abri au Canada et là impunément, et sans provoquer aucune condamnation, ourdir ou tramer d'abominables crimes pous aider la guerre de sécession." (App.)

" Le Canada est encore une colonie, c'est la destinée des colonies de devenir des nations indépendantes.

" Le lien qui unit maintenant le Canada à la Mère-Patrie est la volonté seule du Canada et c'est avec fierté que je le dis quoique ce ne soit encore qu'une colonie, le Canada est libre. (App.)

" Il est vrai, si légère que soit l'indépendance, elle ne peut pas

durer toujours. Même aujourd'hui, le Canada et l'Angleterre ont des intérêts d'une nature tout à fait différente et le temps viendra où, d'après la nature des choses, la séparation s'effectuera.

" Notre but est lorsqu'il y aura une administration libérale à Ottawa, d'offrir aux Etats-Unis l'entrée en franchise sur notre territoire de tous les produits américains, soit naturels ou manufacturés, pourvu que les Etats-Unis donnent le même privilège aux produits du Canada.

" Ceci comprend que nous pourrions offrir à la nation américaine des avantages que nous refusons aux autres pays.

" Ceci n'est pas une question de sentiments, et pour ma part, je suis fermement convaincu que les intérêts économiques du Canada avec ce continent, sont sur le vaste territoire du libre-échange continental où je me place." (App.)

" L'erreur, grande, fatale, de cette idée (la Fédération Impériale), est d'entreprendre de créer l'alégeance britannique, et de faire de l'allégeance la base du commerce britannique.

" Le commerce ne connait qu'une loi—le profit—ne se déplace et cherche profit en deça ou au delà de l'allégeance sans aucune considération."

Les extraits mentionnés plus haut parlent par eux-mêmes ou sont assez éloquents pour convaincre.

Proféré devant un auditoire de Boston, rapporté et lu partout aux Etats-Unis et commenté avec intérêt comme étant les sentiments du parti libéral au Canada, est-il surprenant que cela ait produit une opinion universelle dans ce pays que le Canada était mûr pour la séparation avec la Grande-Bretagne, et prêt pour " l'Union Commerciale et Politique " avec les Etats-Unis ?

Qu'y a-t-il de moins patriotique et injuste que son attaque sur la bonne foi de l'Angleterre et du Canada au sujet de la guerre civile de 1864, quand l'attitude du Canada était si amicale envers les Etats-Unis que son gouvernement en fut remercié officiellement !

Quoi de plus déplacé pour un Canadien loyal, un sujet britannique que de se montrer ouvertement en faveur de la séparation qui comprend l'annexion, et cela, devant le peuple des Etats-Unis ?

ASSOCIATION DE QUEBEC.

Pendant et après l'agitation Riel, M. Laurier devint l'ami de cœur et le compagnon de travail de M. Mercier, premier ministre à Québec.

M. Laurier a subi l'influence néfaste du compagnon avec lequel il s'est tenu dans une étroite amitié jusqu'à la mort de l'ex-premier ministre de la province de Québec.

Au nombre des éloges de M. Mercier, les deux suivants sont des exemples :

" Depuis vingt ans, j'ai connu M. Mercier et mon admiration pour lui est aussi grande aujourd'hui qu'elle l'était lorsque je l'ai connu."

" Je déclare franchement et sans réserve que M. Mercier est le plus célèbre Canadien que nous avons eu depuis les jours de Papineau."

Voici maintenant des paroles prononcées par M. Laurier :

" Sur cette question (l'augmentation des subsides pour Québec), je crois que je m'accorde, comme je me suis toujours accordé avec M. Mercier, je m'accorde, dis-je, avec la conduite qu'il suivra."

" M. Mercier est le chef du parti national ; je suis venu ici afin de faire triompher la cause de M. Mercier, aux prochaines élections locales. C'est ce que vous voulez tous."

En 1887, M. Mercier proposa de faire une attaque sur le trésor de la Puissance par une augmentation du subside fédéral, pour la province de Québec, et il augmenta tous les ans les subsides pour Québec.

Il induisit M. Laurier à le suivre dans cette voie ; un marché fut, plus tard, conclu entre eux, par lequel M. Laurier devait aider à M. Mercier à arriver au pouvoir en 1890 ; et qu'alors, M. Mercier devait lui donner une majorité de quinze (15) voix, à Québec, aux élections fédérales de 1891, et comme récompense, M. Laurier devait, lorsqu'il serait premier ministre, à Ottawa, donner à Québec un subside annuel de 400,000 dollars, sans compter de l'aide d'une autre nature.

Jamais, dans l'histoire de la politique canadienne, a-t-on vu une " fraude " plus ouverte et plus honteuse.

M. Laurier entra en lice, et aida à placer M. Mercier au pouvoir à Québec.

Les élections générales arrivèrent, mais avant de parler à Montréal, M. Mercier demanda par télégramme à M. Laurier de promettre de lui donner le subside s'il arrivait au pouvoir, à Ottawa.

M. Laurier engagea sa parole par télégramme et ensuite M. Mercier se jeta dans la lutte à corps perdu.

Il dit :—

" M. Laurier le veut et je suis ici à ses côtés combattant pour le triomphe de la cause qui est si chère pour nous tous."

" Moi et mes collègues, nous nous sommes mis entièrement à la disposition de M. Laurier, et il peut compter sur nous dans cette bataille intéressante et encourageante qui va s'engager."

" L'hon. M. Laurier a accepté les résolutions de la conférence interprovinciale de 1887, et a promis de les mettre en force s'il arrive au pouvoir."

" Il est de votre devoir de le faire triompher."

Il ajouta : " Je n'ai pas de doute que si l'hon. M. Laurier devient

premier ministre de la Puissance, la province aura ce qu'elle demandera."

Le 11 février 1891, M. Pacaud écrivait dans l'" Electeur " :

" M. Mercier s'est engagé solennellement à mettre M. Laurier au pouvoir."

Et après les élections, M. Mercier dit :

" J'ai gardé ma promesse envers M. Laurier et je n'ai pas de doute que si M. Laurier devient premier ministre de la Puissance, la Province aura ce qu'elle demandera."

Québec fut remporté pour M. Mercier en 1890, et pour M. Laurier en 1891, et l'on nous demande de croire que dans tout ceci M. Laurier s'est montré pur et sans tache.

On nous demande de croire que pour toutes ces années, pendant que l'air politique de Québec était vicié par la corruption publique—pendant que les Langelier, les Pacaud, les Tarte exploitaient les fonds publics—l'astucieux, le clairvoyant, l'éveillé, l'immaculé chef du parti libéral mangeait et dormait, avec ces hommes ; son parti partageait les dépouilles, et lui, bon, âme innocente, n'a jamais humé la corruption ! Que pendant que chaque homme, dans les rues de Québec et Montréal savait ce qui se passait, M. Laurier l'ignorait d'une manière sublime—ô pureté immaculée ! Qui le croirait ?

S'il était si innocent et hors de soupçons et connaissait si peu ce qui transpirait, il n'est pas l'homme pour faire un chef.

S'il savait et permettait à son parti d'en profiter, il n'est pas le chef immaculé qu'on peut bien croire.

Finalement, tout ceci fut connu ; comment le trésor avait été littéralement dépouillé : comment un carnaval parfait de corruption avait eu lieu et comment Mercier fut mis à la porte par le gouverneur Angers. Où était M. Laurier dans cet engagement ?

Le " Globe " de Toronto, déclarait que Mercier et ses partisans étaient un tas de voleurs.

L' " Advertiser," de London disait :

" Ils n'ont pas fait que de tolérer et encourager l'extravagance, ils ont profité des transactions de corruption qui ont surgi de leur politique.

" Les ressources du pays ont été gaspillées au profit de quelques favoris politiques, qui, à leur tour, ont manipulé des centaines de mille piastres pour être distribuées, afin de garder au pouvoir par des moyens illicites certains membres du gouvernement."

Le " Woodstock Sentinel Review " disait :

" Le devoir des libéraux, tant à Québec que dans la Puissance, est clair : ils devraient le répudier et le dénoncer comme ils le feraient pour un " boodler " ordinaire.

" La transaction Langlais est tout simplement un vol qui devrait

avoir son dénouement devant les cours de justice. "

Le " Witness ", de Montréal, et le " Huntingdon Gleaner ", deux journaux libéraux, dénoncèrent et répudièrent Mercier et toutes ses œuvres.

Où était M. Laurier ?

Il prit fait et cause pour ses chers amis et alliés politiques.

Il adressa la parole à une assemblée politique à St-Sauveur en leur faveur, il écrivit un lettre dans laquelle il disait regretter ne pouvoir assister à une assemblée politique convoquée par M. Mercier à St-Roch, et demandée par ses amis avec beaucoup d'emphase pour faire revenir M. Mercier au pouvoir.

Le support donné par M. Laurier en ces circonstances était une des plus grandes hontes qui ne s'était encore vue dans l'histoire politique des temps modernes, tellement que les journaux libéraux, comme le " Huntiugdon Gleaner ", furent obligés de déclarer :

" Le doute est de savoir si M. Laurier va continuer de supporter M. Mercier, lui donner son estime, s'unir à lui avec le plan de lui accorder l'autonomie provinciale et obtenir pour lui l'augmentation de subsides fédéraux "

M. Laurier en étant le compagnon continuel du chef des " boodleurs ", a fini par faire croire au parti libéral qu'il est l'associé du Merciérisme, et il est du devoir de notre parti de demander la résignation du chef de l'opposition immédiatement, si on veut se dégager de la part des scandales qui en résulterait en continuant à le suivre comme le porte-étendard de notre drapeau politique.

Par son discours de St. Sauveur, il a assuré qu'il avait adopté le programme du parti national et en faisait partie.

Après avoir condamné d'une manière violente le " boodlage " et ses chefs, maintenant il va demander le concours des libéraux pour les réélire. Que doit-on penser de ses nouveaux moyens adoptés en dernier lieu ? Admirer et applaudir ce qu'il avait dénoncé ?

L'enquête sur les fraudes de l'administration Mercier, rend M. Laurier directement responsable, lui et son parti.

Pacaud était l'agent et l'organisateur du parti de M. Laurier à Québec.

M. Mercier lui permit de voler $100,000 des subsides de la compagnie du chemin de fer de la Baie des Chaleurs et cet argent fut employé, au moins en partie, à payer les dépenses des élections de la dernière lutte, ou, pour mieux se faire comprendre, en prenant le langage de Tarte, " pour assister mon ami Laurier à remporter la victoire dans la majorité des comtés du district de Québec."

M. Laurier n'a jamais ordonné à son parti de remettre l'argent volé, ni depuis n'a dénoncé cette corruption organisée pour laquelle

Mercier et ses amis ont été trouvés coupables.

N'est-il pas vrai que l'alliance Mercier et sa corruption nous empêchent de le croire honnête comme chef de l'opposition ?

M. Laurier et ses associés actuels.

Aujourd'hui, quels sont les associés politiques et les confidents de M. Laurier à Québec ?

Son organisateur est J. Israël Tarte, son principal conseiller est M. Langelier, son rédacteur apologiste et défenseur est le notoire Pacaud, son minuscule représentant est l'odorant Jimmy McShane, et son entourage est la vieille "clique" qui s'enrichissait et s'engraissait avec la corruption Mercier. "La Patrie" dit à ce sujet :— Cuiller en mains,—maintenant humez le fumet de la soupe d'Ottawa. Ils sont impatients et affamés de la nourriture qu'ils espèrent pouvoir goûter lorsque leurs chefs prendront les rênes du pouvoir.

En 1886, MM. Fielding et Longley se mirent à la tête d'une croisade pour prendre d'assaut la Nouvelle-Ecosse et si c'était possible le Nouveau-Brunswick et l'Ile du Prince-Edouard pour les détacher de l'Union.

Le mot d'ordre avait été donné par M. Fielding, qui disait :

"Les intérêts de la Nouvelle-Ecosse, du Nouveau-Brunswick et de l'Ile du Prince-Edouard sont de la même nature.

"Toutes ces provinces ont été sacrifiées dans la Confédération.

"Le peuple est sérieux sur cette question et le politicien qui n'aura pas foi en eux aura à regretter d'être venu de l'avant pour prendre part à cette agitation."

M. Longley disait ensuite :

"Je me constitue ici en révocateur. C'est combattre contre tous les éléments de géographie, que d'essayer d'établir aucune nationalité solide sous notre union présente.

"Aucun parti canadien ne peut avoir notre sympathie."

Le mouvement de révocation est et une révolte contre le Canada.

Le gouvernement honnête et juste d'Ottawa ne pouvait concilier cette province à la Confédération.

La révocation a eu pour point de départ l'acte de l'Amérique Britannique du Nord.

Et par la presse du parti, qui déclara :

"Par l'élection de juin 1866, le parti libéral de la Nouvelle-Ecosse s'est séparé du parti canadien du même nom et s'est engagé formellement à se séparer du Canada. Il est grandement temps que certains libéraux, de même que certains tories comprennent bien cela. Le cris est : Néo-Ecossais *versus Canadiens*."

S'ils avaient réussi, ils auraient brisé la confédération et le résultat certain aurait été l'absorption des diverses provinces par les Etats-Unis. M. Davies, le lieutenant de M. Laurier, dans les provinces maritimes déplore continuellement la confédération. Il déclarait tout récemment à Ottawa.

"Et aucune des trois provinces n'a atteint une distance raisonnable cette prospérité qui avait été prédite et pour laquelle on entretenait des espérances quand, malheureusement, nous sommes entrés dans la confédération."

Alors et depuis ce temps, M. Laurier a été l'ami intime de ces messieurs ; il n'a pas trouvé de termes pour censurer ces tentatives faites clairement dans le but de démembrer le Canada, et il a été et est encore actuellement leur apologiste et allié politique.

S'il est appelé au pouvoir, ces hommes l'aideront à former son ministère et à gouverner le Canada. Ils n'ont jamais abjuré les sentiments qu'ils ont exprimés par le passé.

Sont-ce des faits ou non ? Cherchez et voyez ! S'ils sont fondés, sont-ils suffisants pour permettre de choisir le chef libéral comme guide des destinées du Canada ?

M. Laurier sa politique et ses principes.

La seule chose entre toutes que réclame le Canada d'un chef, c'est la conviction dans les grandes lignes de la politique générale—sur des bases solides et fermement soutenues.

M. Laurier en a-t-il ?

Il parlait éloquemment sur le principe de la non-intervention entre la politique provinciale et fédérale. Le gouvernement local ne devait pas intervenir dans les affaires de la puissance, le gouvernement de la Puissance ne devait pas intervenir dans les difficultés locales—les parties devaient être tenues séparées.

Et maintenant ?

Il a lui-même fait un engagement avec Mercier, par lequel lui et ses partisans supportaient Mercier, et en retour Mercier et tous ses amis s'alliaient en faveur de M. Laurier et contre le gouvernement fédéral.

Il a lui-même fait appel à Greenway, du Manitoba, Mowat, d'Ontario ; Blair, du Nouveau-Brunswick ; Fielding de la Nouvelle-Ecosse, et Peters, de l'Ile du Prince-Edouard, pour qu'ils adressent la parole dans ses assemblées et qu'ils mettent tout en œuvre, leur force, leur influence, de même que le patronage local, pour aider à assurer

la défaite du gouvernement fédéral et le succès de son propre parti.

A Québec, cependant, il disait, pas plus tard qu'en 1892 :

" Je ne parle pas en ma qualité de chef du parti libéral, mais comme simple citoyen, ma politique étant de séparer les affaires fédérales des affaires provinciales, ainsi que je l'ai maintes fois exprimé."

Sa langue dit une chose, ses mains en font une autre toute différente. Que sont devenus ses principes à ce sujet ? En avait-il ? En a-t-il ?

Plus qu'à tout autre égard, un pays demande une politique définie sur les questions fiscales et commerciales. Les industries et le commerce font groupe autour de la politique fiscale d'un pays et de vastes intérêts découlent de sa durée. Les changements dérangent tout ; de fréquents changements démoralisent de fond en comble les fondations et les opérations du commerce.

Dans la politique commerciale, les convictions sont nécessaires—convictions bien basées—convictions fermement soutenues.

Que dire de la politique commerciale de M. Laurier ?

1. Il s'est ouvertement déclaré protectionniste. En 1876, il disait à la Chambre des Communes :

" Ce que mon honorable ami a dit à propos de mes tendances vers la protection est parfaitement vrai. Je ne nie pas avoir été protectionniste, ce que je suis encore. Les uns affirment et les autres admettent que le libre échange est un parti libéral, et la protection un principe conservateur. Je ne partage pas cette doctrine. Si j'étais en Angleterre, je m'avouerais libre échangiste ; mais je suis Canadien et je crois que nous avons besoin de la protection."

2. Il a été un parfait partisan de l'union commerciale.

A Toronto, en septembre 1889, il disait :

" La politique que nous avons défendue et que nous continuons à défendre a pour but de faire disparaître toute entrave entre les relations commerciales de ce pays et la grande nation vers le sud. Le parti libéral, aussi longtemps que j'aurai quelque chose à faire avec lui, demeurera fidèle à notre cause jusqu'à ce qu'elle ait été couronnée de succès. Je ne m'attends pas de réussir en un jour, mais je suis bien disposé à rester dans les froides régions de l'opposition jusqu'à ce que cette cause ait triomphé."

3. Il a été un partisan du libre échange continental.

Voici sa déclaration :

" Le parti libéral ne cessera l'agitation que lorsque le triomphe sera venu et aura assuré un libre échange continental. Nous ne perdrons pas de vue notre objet ; nous ne nous en laisserons pas écarter par aucune question ; ayant l'oeil au guet jusqu'à ce que notre but soit atteint Si les réformateurs d'aujourd'hui peuvent accomplir ce qu'ils ont

en vue—le grand principe du libre échange en Amérique—ils auront rendu à leur pays et à la race anglaise, un service dont ils auront raison d'être fiers."

4. Il a été un ardent disciple de la réciprocité illimitée.

En 1891, il disait : " Quand le parti libéral arrivera au pouvoir il enverra des commissaires à Washington, afin de proposer un arrangement mutuel, par lequel le libre échange se fera sur toute la ligne, faisant disparaître les restrictions et les bureaux de douanes, qui sont la cause de tant de frictions entre les deux pays."

5. Il a aussi été un ardent disciple de la réciprocité limitée.

En 1894, il disait : " Si nous venons au pouvoir, ce jour-là, je vous promets qu'une commission sera nommée pour aller à Washington, et si nous pouvons obtenir un traité en produits naturels et une liste des articles manufacturés, ce traité sera fait."

" La politique du parti libéral est de vous procurer un marché avec soixante et cinq millions d'Anglais sur ce continent."

6. Il est maintenant favorable au libre échange tel qu'il se pratique dans la Grande-Bretagne.

En 1895, il disait à Montréal :—

" Le parti libéral a confiance dans le libre échange sur des grandes lignes tel qu'il existe dans la Grande-Bretagne ; et sur cet question, tel que je l'ai démontré, le parti libéral est prêt à faire la prochaine bataille."

Admirons cette merveilleuse versatilité ! Pendant plusieurs années protectionniste, il se décide finalement à se libérer de ses attaches et en moins de six ans, comme chef d'un grand parti, posant en homme d'Etat et demandant au Canada industriel de confier ses immenses intérêts commerciaux à ses soins, il expose les principes de six bases de législation commerciale et fiscale, toutes différentes les unes des autres.

Peut-il y avoir quelque chose de plus ridicule ? Qu'est-ce que les hommes d'affaires pensent de cela ?

Comme mouvement circulaire, parfait. Mais comme économiste politique et homme d'Etat dans un pays commercial, absurde !

La vérité est que M. Laurier n'y connaît rien dans les relations commerciales et dans les principes d'économie politique. Il s'efforce de trouver des choses nouvelles, il en découvre une, s'aperçoit qu'elle ne fonctionne pas, en essaye une autre et ainsi de suite.

Assurément, nos banquiers, nos expéditeurs, nos commerçants, nos manufacturiers ou agriculteurs et nos artisans veulent un homme de convictions et non de théories fantaisistes.

M. Laurier et les Ecoles du Manitoba.

1 Il a attaqué le gouvernement parce qu'il en a retardé la solution.

" La minorité, a-t-il déclaré, souffrait d'une injustice—une injustice outrageante. Le gouvernement aurait dû agir immédiatement : l'acte de 1890 aurait dû être désavoué. Les délais sont insupportables ; le gouvernement mérite d'être censuré en conséquence.

2. Il a attaqué le gouvernement pour manque de sincérité.

Pourquoi aller devant les tribunaux ? a-t-il demandé. C'était simplement un prétexte pour ne rien faire. La question en est une de fait, non de loi. Le gouvernement est peureux, il n'ose pas agir, il se cache derrière les tribunaux ; pendant ce temps, l'injustice reste et la confédération est en danger.

3. Durant la session de 1895 il attaqua le gouvernement parce qu'il ne présentait pas de bill.

Vous avez les décisions des tribuuaux, disait-il ; vos pouvoirs sont connus, les griefs sont affirmés, où est votre loi ? Vous n'osez pas la présenter, vous êtes encore sans sincérité et qui plus est, peureux.

4. Dans l'automne de 1895, il demanda une commission d'enquête.

Nous ne connaissons pas les faits, déclara-t-il. Nous sommes ignorants. Depuis cinq ans, la question est ouverte, et cependant nos connaissances sont encore imparfaites. Donnez une commission, et laissez-la s'enquérir des faits. Véritablement, j'ai toujours été opposé aux délais ; en vérité, la commission causera quelque délai ; qu'importe, j'avalerai mes paroles, mais maintenant je me déclare carrément en faveur d'un plus long délai et d'une commission.

5. Durant le commencement de la session, de 1896, il désirait le bill. Où est le bill ? demandait-il. Nous ne voulons pas d'estimés, nous ne voulons pas d'affaires générales, nous voulons le bill. Le gouvernement est-il encore sans sincérité et peureux ? Si non, qu'on nous donne le bill.

6. Et maintenant il ne veut ni le bill ni la commission

Le bill a été soumis. M. Laurier s'est levé pour parler sur le bill, mais voilà que cet homme qui, pendant des années, a dénoncé le gouvernement pour le délai apporté, pour sa poltronnerie, pour son manque de sincérité, qui a demandé justice, une commission et le bill, a soudainement changé—il répudie sa commission d'enquête, et se dispose à tuer le bill en proposant son renvoi à six mois (six month's hoist). Peut-on plus complètement avaler ses propres paroles ?

Mais une grande partie de ses partisans refusent de le suivre. Il

les a induits à demander justice pour la minorité et un bill. Lorsqu'il a été prêt à changer, ils s'étaient engagés en faveur d'une législation remédiatrice. En moins de deux semaines, la Chambre et le pays ont été témoins du spectacle unique de :—

(a) M. McCarthy, conduisant une petite bande d'obstructionistes et la section protestante du parti libéral, dirigeant une croisade contre toute législation réparatrice.

(b) La section catholique du parti libéral se séparant de son parti et de son ancien chef et refusant de marcher à la suite de M. McCarthy.

(c) Le chef du parti libéral—manquant de raisonnement et nerveux —se promenant à travers les ruines de ses espérances et n'ayant plus aucune considération—un chef sans partisans, trottant seul derrière les talons de M. McCarthy et de ses obstructionnistes.

Quel chef ! Quel tacticien !

INFORMATIONS POUR LES ÉLECTEURS.

1.—La Politique Libérale-Conservatrice.

2.—Le Canada sous l'administration Libérale et Libérale-Conservatrice.

3.—Commerce Préférentiel.

LA POLITIQUE LIBERALE-CONSERVATRICE.

Ci suivent les grandes lignes sur lesqu'elles est basée la politique du parti Libéral-Conservateur :—

1.—La Consolidation et l'union effective de toutes les provinces et territoires de l'Amérique Britannique du Nord, dans une seule grande et prospère Puissance.

(a) Par le développement des frontières de la Confédération.

Tel a été depuis le commencement le but stable du parti Libéral-Conservateur et il l'a mené à bonne fin.

Sir John A. MacDonald, Sir George E. Cartier, Sir Charles Tupper, Sir Leonard Tilley et leurs habiles lieutenants ont mis en avant ce projet de la Confédération des quatre Provinces, en 1867.

Ce vaste projet fut suivi par l'achat du grand Nord-Ouest, de la Compagnie de la Baie d'Hudson, en 1869, et l'incorporation de ce vaste territoire, sans rival pour la richesse de ses ressources, et destiné à devenir véritablement le cœur de notre pays.

En 1871, la grande province Pacifique fut ajoutée et la Colombie Anglaise et forma partie de la puissance—cette province est inépuisable en richesses minérales, et possède d'abondantes ressources en pêcheries, forêts et culture.

En 1873, l'Ile du Prince-Edouard fut à son tour appelée à faire partie de la Confédération. Toutes ces additions eurent lieu sous le règne de l'administration libérale-conservatrice.

Il va sans dire que les libéraux, soit ouvertement ou secrètement, critiquèrent sévèrement ces acquisitions, alléguant leur manque de foi dans les ressources mentionnées ou plutôt dans le but de faire éclater leur mécontentement quant aux conditions.

Aujourd'hui, Terre-Neuve seulement, ne fait pas encore partie de la Confédération et les conservateurs maintiennent avec leur programme, l'idée que cette " Ile, la porte d'entrée du Golfe," devra faire partie du Canada.

(b) En donnant de l'encouragement à un esprit tout patriotique.

Le parti conservateur, de prime abord, entreprit de faire disparaître toutes les différences de races, de religions et de sectes, afin de conserver les grands avantages d'un Canada uni.

Les libéraux ont suivi exactement une politique opposée. Ils ont comparé le Canada aux Etats-Unis, au grand désavantage du premier. Ils ont grossi les difficultés de notre position géographique et ont déclaré qu'elles étaient un obstacle réel à son avancement.

Ils ont fait éclore de malheureuses dissensions entre les diverses races et croyances, en mettant trop en évidence les éléments nécessaires à une vie patriotique et nationale.

A eux seuls revient l'idée d'avoir tenté de détruire le pacte de la confédération, lorsque MM. Fielding et Longley se sont mis à la tête du mouvement de révocation en 1886, qui consistait à remettre la Nouvelle-Ecosse, le Nouveau-Brunswick et l'Ile du Prince-Edouard, en dehors du cercle de la Confédération. Jusqu'à ce jour, jamais le parti libéral n'a encore répudié cet attentat de démembrer la Confédération ; jusqu'à aujourd'hui il a continué à louanger les chefs de ce mouvement et à être en bonnes relations d'amitié avec eux.

Heureusement, l'influence libérale, malgré le retard qu'elle apporte au progrès du Canada, sous ce rapport, n'a pas été dominante ; l'influence libérale conservatrice a eu le dessus, et a réussi à faire naître une grande confiance pour les succès à venir, en développant une foi sincère dans nos ressources et en entretenant la ferme conviction, que le Canada est destiné à devenir bientôt un pays grand et prospère.

Le second article fondamental du programme du parti libéral-conservateur se résume comme suit :

2.—Le développement des facilités pour les communications intérieures.

Les chemins de fer et les lignes de communication par eau sont à un pays ce que sont les veines et les artères dans au humain, et plus un pays est grand plus se fait sentir le besoin de ces améliorations.

Les chefs du parti libéral-conservateur ont vite compris la nécessité de ces importantes voies de communication. Avec une foi ferme dans l'avenir, ils en ont entrepris la construction. A des frais énormes ils ont fait continuer les travaux jusqu'à achèvement complet. De telle sorte qu'aujourd'hui le Canada peut à bon droit se vanter de posséder le plus beau réseau de voies ferrées et de lignes fluviale pour le commerce intérieur, que tous les autres pays d'égale population dans le monde entier. Un millier deux cents milles de chemins de fer du gouvernement, à partir de l'Ile du Prince-Edouard, puis de Charlottetown, Sydney, Halifax, Pictou et St. Jean, jusqu'à Moncton et de là, s'étendant jusqu'à Québec où se fait la communication avec toutes les principales lignes de chemins de fer du continent Américain.

Six mille cinq cent milles du chemin de fer Pacifique Canadien, reliant St. Jean avec Vancouver et Victoria, et contournant Ontario, Québec et les vastes Prairies par ses embranchements—grands pourvoyeurs des produits de nos mines, de nos champs et de nos forêts canadiennes sur tous les marchés du monde.

Trois mille deux cents milles du chemin de fer du Grand Tronc, faisant intersection dans toutes les parties d'Ontario et de Québec, et fournissant le plus beau réseau de voies ferrées. En tout, 16,000 milles de chemins de fer pour notre population de 5,000,000.

Il y a ensuite notre système de canaux sur les lacs et les rivières, maintenant à peu près complété, donnant une profondeur de 27½ pieds à Montréal, et 14 pieds sur les canaux du St. Laurent, et ouvrant la voie jusqu'au Lac Huron par le nouveau Canal du Sault Ste. Marie, qui nous procure un accès indépendant jusqu'au cœur même de l'Ouest.

Depuis le début, le parti libéral-conservateur n'a jamais voulu négliger de mener à bonne fin ces grandes facilités de communication.

Il a commencé le chemin de fer Intercolonial lors de sa première année d'administration, et en a continué la construction dans les années suivantes, y ajoutant touts les embranchements importants.

Il a risqué sa fortune politique en construisant le chemin de fer du Pacifique et il a réussi à le compléter avec succès, malgré l'opposition persistante des libéraux.

En 1882, il a adopté la politique de subventions aux chemins de fer et depuis ce temps, il a dépensé à cet effet $14,136,737 et a réussi à compléter 8,646 mille de chemins de fer. Ces derniers ont été d'un grand avantage pour le développement local et des pourvoyeurs importants pour le commerce, sur les grandes lignes.

Les conservateurs ont poussé énergiquement les améliorations dans leur système de canaux, maintenant à peu près complété et ils ont complètement construit le Canal du Sault qui rend le Canada indépendant des caprices de nos voisins du Sud.

Ils ont dépensé généreusement sur des travaux publics, principalement pour des fins d'améliorations de havres et de rivières, depuis la Confédération, les sommes suivantes.

Chemins de fer	$120,077,322
Canaux	46,474,084
Travaux Publics	41,525,913

On constatera que 84 pour cent sur les dépenses de chemins de fer, 71 pour cent sur les dépenses totales des canaux, etc., et 85 pour cent du total dépensé pour les travaux publics, a été obtenu sous le règne de l'administration libérale-conservatrice.

Le troisième article du programme politique du parti libéral-conservateur est :—

3.—Le développement de la vie industrielle canadienne.

Quelque soient les ressources naturelles d'un pays, il ne peut jamais devenir prospère et grand sans la multiplication de ses industries, qui réclament les diverses capacités du peuple, et lui fournissent un emploi varié tout en créant de bonnes relations entre le capital et le travail, dans le but de transformer les matières brutes provenant des ressources de son sol et de l'étranger en produits qui serviront à alimenter la consommation locale et étrangère.

Enlevez à la Grande-Bretagne ses filatures, ses manufactures de coton et ses vastes fonderies, que lui restera-t-il ?

Enlevez aux Etats-Unis ses fabriques de tissus et les usines où se fait le travail des métaux de toutes sortes, et malgré ses grandes ressources naturelles en bois et pêcheries, sa population ne pourra être soutenue dans la voie du progrès.

De même, au Canada, nous devons avoir nos industriels dans le fer, dans les laines, dans les mines, dans les forêts, dans la manufacture dans ses diverses branches,ou sans cela nous ne pouvons pas espérer de prospérité. La culture, le commerce du bois et le produit des pêcheries ne sont pas suffisants tous seuls. Au Canada, nous sommes situés dansune position toute particulière, à côté d'un peuple qui ne désire que de progresser et qui, pour cela, doit nécessairement subir l'influence de la politique industrielle.

Sir John A. Macdonald a compris tout cela, et durant le règne de M. McKenzie, il a soumis le plan du développement de nos industries en accordant une protection raisonnable et suffisante, qui, tout en n'étant pas élevée de manière à fermer la porte à l'entrée des produits étrangers, protégerait au moins nos industries locales contre la supériorité, le capital et la concurrence énorme faite par les Etats-Unis et les autres centres manufacturiers.

Le pays entier alors le demandait. Cent mille cultivateurs signèrent une requête, réclamant la protection pour leurs produits exposés à une compétition ruineuse de la part des Etats-Unis, tandis que les Etats-Unis, dans le même temps ; imposaient un tarif élevé sur les produits de la ferme canadienne. Les manufacturiers de toutes les classes joignirent leur demande à cet effet.

Les libéraux refusèrent, ne firent rien et laissèrent les industries du Canada à la merci de la compétition puissante de l'étranger. Sir John Macdonald lança sa politique de protection nationale ; le peuple l'approuva, et en 1878, renversa le gouvernement McKenzie, ramenant au pouvoir le parti libéral-conservateur avec un programme qui devait lui être favorable et qui assurait le "Canada pour les Canadiens." Le tarif de la Politique Nationale fut soumis. Immédiatement, des industries nouvelles s'établirent, les affaires reprirent leurs cours, les ouvriers trouvèrent de l'emploi, la demande des produits de la ferme, pour la consommation augmenta rapidement et la prospérité règna partout.

En 1882, en 1887 et en 1891, le pays, par des majorités écrasantes, endossa la politique nationale, et confia de nouveau le pouvoir au parti libéral-conservateur. La politique nationale parla par elle-même à l'intelligence de l'électorat.

Quels ont été les résultats ?

Un grand développement d'activité industrielle et agricole. Cela est démontré :—(a) Par une comparaison des rapports du recensement de 1881 avec ceux de 1891. Il ne faut pas mettre sur ce compte l'augmentation qui eut lieu entre 1879, quand la Politique nationale fut inaugurée, et 1881, époque à laquelle le recensement fut fait, (une période de trois ans), ni par l'augmentation qui a pris place sans aucun doute, depuis le dernier recensement de 1891, soit une période de cinq ans. Mais pour les dix ans, le tableau officiel suivant parle assez éloquemment :—

INDUSTRIES CANADIENNES D'APRÈS LE RECENSEMENT.

	1881.	1891.	Variations. augmentations.	p. c.
Nombre d'établissements.	49,722	75,768	26,246	52
Capital investi.....	$164,957,423	354,620,750	189,663,327	114
Nombre d'employés.....	254,894	370,256	115,362	41
Salaires payés.....	$59,401,702	100,663,650	41,261,948	69
Coût du matériel brut....	$179,929,193	256,119,042	76,189,849	42
Valeur des produits.....	$309,731,867	476,258,886	166,527,019	53

(b) Par une comparaison des importations d'articles de fantaisie bruts importés dans notre pays pour y être complétés par nos ouvriers.

Le tableau suivant nous en donne une preuve merveilleuse :—

IMPORTATION DES MATIÈRES PREMIÈRES POUR LA CONSOMMATION INDIGÈNE.

Article.	1878.	1895.	Augmentation. 1895 sur 1878.	Pour cent. sur l'augmentation.
Laine.....lbs.	6,230,084	7,750,050	1,519,966	24 2-5 %
Coton .....lbs.	7,243,413	45,325,832	38,082,419	525 7-10 "
Peaux.....$	1,207,300	1,951,819	744,519	61 3-5 "
Gutta Percha et caoutchouc.....lbs.	458,755	2,014,600	1,555,854	339 "
Chanvre.....100	45,961	173,439	127,478	277 "
Bois, etc .....$	913,519	1,485,714	572,195	62 3-5 "
Sucre brut.....lbs.	11,732,401	345,518,582	333,786,181	2845 "

Autrefois les articles finis, fabriqués dans les pays étrangers étaient importés ici, et l'argent canadien sortait du pays pour payer ces articles. Maintenant les matières premières sont importées au pays et travaillées par la main-d'œuvre canadienne, payée ici et les salaires restent parmi notre peuple.

(c) En encourageant les cultivateurs à produire le plus possible pour la consommation locale et étrangère.

Le marché canadien est d'une grande importance pour le cultivateur. Il approvisionne les classes qui ne cultivent pas c'est-à-dire les habitants des villages, villes et cités. Toute famille additionnelle contribue pour autant à augmenter la demande des produits du cultivateur.

Depuis 1878, la population dans les villages, les villes et les cités canadiennes s'est augmentée de 750,000. Comptant cinq par famille, cela donne une augmentation de 150,000 familles qui sont approvisionnées par les cultivateurs du Canada.

Supposons que chaque famille consomme une moyenne de $300 de produits de la ferme—œufs, viandes, beurre, fromage, lait, céréales, fleur, etc., ces 150,000 familles additionnelles créeront un marché de $45,000,000 pour les cultivateurs du Canada, maintenant, comparé à celui de 1878.

Et personne n'ignore que le facteur en chef, dans l'augmentation

des populations des villes est l'extension des établissements industriels et la grande demande pour la main-d'œuvre.

Mais la Politique Nationale a aidé le cultivateur d'une autre manière directe.

Avant 1878, les produits de la ferme entraient au Canada libre d'impôts, des Etats-Unis et chassaient nos cultivateurs loin de nos propres marchés. Depuis 1878, les produits des cultivateurs américains ont été soumis à un impôt et nos marchés sont restés à la disposition de nos cultivateurs. En 1889, 33,112,701 livres de viande, évaluées à $1,754,225, ont été importées au Canada. En 1890, la protection avait augmenté et le résultat a été tel qu'il appert dans le tableau suivant :—

IMPORTATION DES VIANDES POUR LA CONSOMMATION INDIGÊNE.

	1889-90.	1890-91.	1892-93.	1894-95.
Lard salé, jambon et épaule ..... Lbs.	4,353,653	2,570,412	670,155	826,882
Bœuf salé (en barils) ... "	6,445,105	2,715,101	2,316,588	2,011,866
Mouton .... "	246,363	6,388	2,132	57,845
Porc ..... "	17,185,794	11,116,948	3,862,546	3,203,022
Saindoux ..... "	4,881,786	991,655	147,630	236,226
Total lbs	33,112,701	17,400,504	6,999,051	6,335,842
Valeur	$1,734,225	$973,312	$452,812	$401,638
Farine (blé) ..... Bls	185,458	65,884	34,507	47,883

C'est-à-dire, comparant 1895 avec 1890, le marché du cultivateur Canadien, en ce qui concerne les articles ci-dessus, a subi une augmentation se chiffrant par 27,000,000 de livres et en valeur par $1,300,000.

Du moment que le cultivateur Canadien a le contrôle sur son propre marché, et qu'il se sent protégé contre la concurrence étrangère, la confiance renait, et l'augmentation du chiffre des opérations tant pour le marché local qu'étranger s'accroît en conséquence. C'est ce que le cultivateur a fait et ce qu'il continue à faire au Canada, ainsi que le démontre le tableau suivant :—

EXPORTATIONS--PRODUITS AGRICOLES.

	1878.	1890.	1895.
Fromage	$ 3,997,521	$ 9,372,212	$14,253,002
Lard salé	367,319	607,495	3,546,107
Jambon	110,613	23,584	260,602
Pommes (vertes et sèches)	149,333	997,922	2,071,788
Blé et fleur	8,115,661	910,244	6,298,221
Chevaux	1,273,728	1,936,073	1,312,676
Moutons	699,337	1,274,347	1,624,587
Bestiaux	1,152,334	6,949,417	7,120,823
Total	$15,865,846	$22,071,294	$36,487,801

Le quatrième article du programme libéral-conservateur comprend :—

4.—L'établissement de Communications par paquebots avec les pays étrangers.

Ce point n'est pas le moins important dans la politique libérale-conservatrice.

Premièrement, unir et consolider le pays politiquement ; deuxièmement, l'ouvrir par chemins de fer, canaux et améliorations des rivières ; troisièmement, développer son industrie et sa vie agricole par la multiplication et la variété des emplois et de la production.

La première chose qui devait nécessairement suivre était de pourvoir aux moyens convenables pour faciliter l'exportation du surplus des produits de nos industries, de nos fermes, de nos pêcheries et de nos mines.

Les conservateurs ont entrepris et mené à bonne fin cette entreprise avec vigueur et succès.

En 1887, ils ont mis en opération trois lignes régulières de paquebots sur la route entre St. Jean et Halifax et les Indes occidentales et l'Amérique du Sud. Malgré toutes les difficultés suscitées, ces lignes ont fonctionné avec un succès croissant et ont ouvert un débouché très-important dans ces directions, pour les produits de la ferme et des industries.

Notre commerce avec les Indes occidentales qui en 1887, s'est élevé à $4,000,000, atteignit en 1895, $8,700,000, soit une augmentation de 117 pour cent depuis l'établissement du service des paquebots océaniques. Les Indes occidentales occupent actuellement la troisième place dans la liste des pays avec lesquels nous avons des relations commerciales, venant à la suite de la Grande-Bretagne et des Etats-Unis.

En 1890, une ligne de paquebots rapides fut subventionnée, conjointement avec le gouvernement Anglais, pour faire le trajet entre Vancouver et Victoria et la Chine et le Japon. Le commerce entre ces endroits a augmenté considérablement. De 1874 à 1879, la moyenne n'a atteint que $623,000 ; pour la période des derniers cinq ans, elle a été de $2,800,000 soit une augmentation de 360 pour cent.

En 1893, une ligne de paquebot fut subventionnée pour faire le trajet entre les ports de la Colombie Anglaise et des Colonies Australiennes. Ce commerce a eu de superbes résultats et va en augmentant chaque année. Il est probable que des voyages tous les quinze jours devront être établis sous peu afin d'accommoder le trafic toujours croissant.

Durant l'hiver de 1895 et 1896, une subvention fut accordée à une ligne spéciale pour le fret faisant communication directe de St. Jean, N. B., avec Liverpool, dans le but de voir s'il serait possible d'établir un port d'hiver Canadien à cet endroit. L'expérience a parfaitement réussi. Des cargaisons complètes ont été transportées de part et d'autre, et en addition à la " Ligne Beaver," il fallut employer des bateaux extra pour le transport du fret, et d'autres compagnies offrirent aussi l'usage de leurs navires pour le transport de cargaisons occasionnelles. La " Ligne Furness " fut employée durant toute la saison de même que plusieurs autres vaisseaux. On estime que 36 steamers jaugeant 69,175 tonneaux transportèrent du fret pour une valeur de $3,000,000 du port de St. Jean durant la saison depuis novembre à avril.

Cet essai a été si satisfaisant que le gouvernement a annoncé son intention de retirer toutes les subventions pour malles ou fret, aux steamers qui font un port d'hiver de ce côté de l'Atlantique, en dehors de St. Jean ou Halifax. Il a aussi été décidé d'établir une ligne de vaisseaux pour le transport du fret, entre le Canada et la France, qui très probablement sera mise en opération à bonne heure cette saison. Depuis plusieurs années le gouvernement a fait connaître sa politique en faveur d'une ligne de steamers rapides entre le Canada et la Grande Bretagne, égale, en vitesse et en équipement aux steamers faisant le service avec New-York. Une subvention de $750,000 a été votée à cet effet par le Parlement et le Gouvernement Impérial a décidé de donner pour sa part $350,000 et les soumissions ont déjà été demandées. Jamais encore le gouvernement Anglais n'avait poussé la chose au point d'endosser et de co-opérer avec la politique de communication directe rapide entre le Canada et l'Angleterre. Lorsque la ligne sera en opération, la communication sera complète et se fera sans interruption depuis l'Australie et l'Orient par la voie du Pacifique jusqu'à Vancouver, sur les chemins de fer Canadiens jusqu'aux ports de l'Atlantique, et de là à Liverpool et Londres.

Le bénéfice qui dérivera au Canada d'une position si centrale et favorable, ne peut que lui mériter des félicitations.

Ainsi donc, le parti libéral-conservateur voit sa politique triompher. Il est secondé dans ses efforts et reçoit la co-opération des Colonies Australiennes et de la Grande-Bretagne ; c'est d'une immense importance pour le Canada et l'Empire ; il reçoit l'approbation des Chambres de Commerce et de tous les hommes d'affaires du Canada. Le président de la Chambre de Commerce de Toronto, qui est libéral, en politique, disait, dans son discours annuel, le 28 janvier 1896 :—

"Avec un service rapide sur l'Atlantique, une ligne rapide, par chemins de fer, de l'Atlantique au Pacifique, et une autre ligne rapide de steamers de Vancouver au Japon, en Chine et en Australie, je ne vois rien qui puisse empêcher le Canada de devenir la grande voie publique du monde entre l'Orient et l'Occident. Les thés, cafés, fruits, soieries et autres produits de l'Est, seront apportés par nos chemins de fer et le Canada lui-même sera considéré aux yeux du monde entier, d'une telle manière que jamais, dans le passé, les hommes les plus confiants dans l'avenir ne l'auraient cru possible. De quelle meilleure manière veut-on que notre pays se fasse connaître ? Par quel autre moyen annoncer aux millions de travailleurs que les vastes prairies du Nord-Ouest n'attendent que des bras robustes pour produire en abondance et procurer le moyen de devenir heureux et d'acquérir de l'aisance à des millions d'hommes."

Mais le parti libéral, qui a pour chef M. Laurier, suivi de Sir Richard Cartwright, de M. David Mills, de M. Louis Davies et autres, n'ont jamais failli à dénoncer à l'établissement de ces lignes de steamers, et à s'y opposer en combattant contre les subventions non seulement en dedans mais en dehors du Parlement !.

Un autre article du programme libéral-conservateur comprend :—

5. Le maintien de nos relations avec l'Angleterre et l'union définitive de l'Angleterre et de ses Colonies en un tout Impérial.

Le parti libéral-conservateur n'a pas de place pour les doctrines annexionnistes de M. Ellis—le plus éminent chef libéral dans la politique du Dominion, dans la province du Nouveau Brunswick, qui, pendant des années, a ouvertement prêché l'union avec les Etats-Unis ; ni pour la sympathie bien évidente des Hilt, des Wiman, des Sherman, des Danas, et autres politiciens importants des Etats-Unis, avec qui les libéraux ont entretenu depuis des années des relations intimes qui se continuent encore ; ni pour ceux qui ont voulu le rappel de la Confédération et qui se sont montrés les ennemis de l'unité fédérale Canadienne, tels que les Fielding, les Longley et les Davies du parti libéral ; ni pour ceux qui conspirent contre le Canada à l'étranger, comme Sir Richard Cartwright et ses suivants.

Le parti libéral-conservateur a confiance dans l'avenir du Canada. Il est en faveur de sa complète indépendance avec les Etats-

Unis en matières politiques et fiscales ; il est uni pour fortifier les liens qui nous rattachent à la mère patrie, et pour faire de cette mère patrie et de toutes ses dépendances, un grand Empire. Il croit que le meilleur moyen d'arriver à cela est :

(a) De perfectionner les moyens de communication entre la Grande Bretagne et ses Colonies et entre les Colonies elles-mêmes.

(b) De développer les intérêts commerciaux dans l'Empire, et de les faciliter par des communications plus rapides par cable et steamers.

(c) De presser d'une manière raisonnable, et après mur examen des meilleures méthodes, l'établissement d'un système de relations commerciales, dans l'Empire, qui donnerait tous les avantages et la préférence aux produits de l'Empire sur tous ceux des autres pays.

La politique de la Grande-Bretagne, telle que l'a fait connaître le Secrétaire Colonial actuel, le Très Hon. Joseph Chamberlain, est dans ce sens et le temps est arrivé de donner l'essor à ce mouvement. L'idée du commerce préférentiel inter-Impérial n'est plus à l'état de rêve, mais vient d'entrer dans le champ de la politique pratique. Elle réserve au Canada, la première Colonie, avec ses immenses et merveilleuses ressources, et sa position centrale, un avantage incalculable.

Le parti libéral-conservateur peut-être crédité pour le développement de cette idée. Son record et ses traditions sont un sûr garant.

Nous citons, à ce sujet, les derniers paragraphes de l'exposé budgétaire, fait par l'honorable G. E. Foster, ministre des Finances, en janvier 1896 :

NOS RELATIONS COMMERCIALES AVEC L'EMPIRE.

" Mais il est une chose que je crois possible et qu'il convient pour les hommes d'Etat de ce pays, de même que pour ceux de la Grande-Bretagne et des colonies de l'Empire, d'étudier soigneusement : c'est la question de savoir s'il ne leur est pas possible de déterminer entre les colonies, puis entre les colonies et l'Angleterre la coopération qui contribuera à développer les intérêts commerciaux de tous, et d'où il résultera une plus grande force et une plus grande puissance.

" J'ai lu dans le *Nineteenth Century Review*, il y a peu de temps, un article soulevant et discutant la question générale qui agite aujourd'hui des esprits sérieux, de savoir si l'Empire sera en état de suffire à son alimentation dans le cas d'une guerre contre la Grande-Bretagne qui se verrait privée de toutes ressources chez les nations ennemies. Suffire à son alimentation ! M. l'Orateur, si les hommes d'Etat ne sont pas capables de résoudre cette question, ils doivent être incapables de résoudre toutes grandes questions qui de temps à autre s'offrent à leur considération. L'Empire capable de suffire à son alimentation ! Oui. Il était établi, dans cet article, qu'il fallait à l'Angleterre 100,000,000

de boisseaux de blé de plus que ne lui fournissent actuellement les colonies, pour pourvoir à l'alimentation de sa population. Cent millions de boisseaux de blé ! Mais 50,000 cultivateurs canadiens, avec 100 acres de terre chacun, récoltant 20 boisseaux de blé par acre, produiraient les 100.000,000 de boisseaux de blé dont a besoin l'Angleterre. Et qu'est-ce que 50,000 agriculteurs cultivant 5,000,000 d'acres, si l'on tient compte du nombre de cultivateurs anglais qui veulent de l'emploi, et du nombre de millions d'acres de bonnes terres à blé dans le Manitoba et les Territoires du Nord-Ouest où la charrue n'a pas encore passé ?

" Il faudrait à l'Angleterre des viandes pour la valeur de $140,000,000 pour suppléer à l'approvisionnement actuel provenant des pays étrangers. Eh bien ! nous pouvons élever du bétail, des chevaux et des porcs en quantité illimitée dans ce pays.

" Et quand au beurre et au fromage, 50,000 cultivateurs ayant chacun 50 vaches, soit un total de 2,500,000, pourraient produire du beurre et du fromage pour répondre à la demande de la Grande-Bretagne. Avec nos immenses terres du Nord-Ouest, ce n'est pas là un chiffre que nous ne puissions atteindre, si nous prenons les moyens nécessaires pour atteindre ce résultat.

" Ainsi, M. l'Orateur, je pourrais pousser plus loin l'énumération. Le sucre nécessaire à l'Angleterre pourrait être fourni par les Antilles et par les Indes orientales, grâce à la culture de la canne à sucre, culture qui est maintenant négligée et qui appauvrit les planteurs et les ouvriers des Antilles. Cette industrie pourrait prospérer de nouveau avec l'action conjointe de l'Angleterre et des Iles.

" Il en est de même de tout le reste. C'est un problême dont la solution ne demande que du temps et de bons hommes d'Etat. Et, ainsi que je l'ai dit déjà, il est du devoir du Canada, de l'Australie, des autres colonies anglaises et de l'Angleterre elle-même d'étudier sérieusement et attentivement s'il est possible d'arriver à un arrangement qui assurera l'indépendance de l'Empire et de ses colonies en rendant en même temps notre commerce plus prospère et plus rémunérateur.

" M. l'Orateur, la politique qui créera un semblable commerce aura atteint un but infiniment plus élevé et plus difficile. Une telle politique fera sortir des profondeurs insondables d'un avenir peu éloigné une vie nationale d'une grande puissance et d'une grande beauté qui grouperait dans une noble unité impériale le Canadien, l'Australien, l'Anglais de l'Asie et de l'Afrique et des Iles de la mer ; le vieux enrichissant le jeune, le jeune donnant au vieux une vigueur nouvelle—royaume immense dont les éléments d'un commerce commun s'uniraient à l'esprit d'un patriotisme commun, dont la puissance serait un gage de paix, et dont les millions d'heureux habitants jouiraient de la plus entière liberté et de la plus haute civilisation."

LE CANADA SOUS L'ADMINISTRATION LIBÉRALE ET LIBÉRALE-CONSERVATRICE.

Maintenant que le peuple est sur le point de choisir ses représentants pour un autre terme parlementaire, il est important qu'il compare la condition du Canada, sous les deux régimes.

Rien ne démontre mieux les points faibles et forts d'une politique que les résultats actuels de l'administration sur les différents intérêts commerciaux et industriels du pays.

Le parti libéral n'a eu qu'un seul terme d'office depuis la confédération, qui en luimême, est une preuve évidente que cette politique n'a pas été bien vue de l'électorat. Quel a été le résultat de leur cinq ans, 1874 à 1879, inclusivement ?

Le parti libéral-conservateur à été 24, (vingt-quatre) ans au pouvoir. Qu'a-t-il accompli durant ce temps, généralement parlant, et comment établir la comparaison entre leur cinq ans, 1891 à 1895, inclusivement, avec les cinq années de l'administration libérale ?

Si on examine les grandes lignes de distinction, la différence saute aux yeux et est des plus frappantes.

Le gouvernement libéral n'a rien fait de nouveau. Il n'a à son crédit aucune mesure politique dans l'intérêt du public. Il a fait ce qu'il a trouvé à faire en arrivant au pouvoir, et l'a généralement fait mal. Il a terminé le chemin de fer Intercolonial, et l'a exploité en accumulant un gros déficit. Il a trouvé les plans préparés pour le système des Canaux du St. Laurent ; il a annulé plusieurs contrats déjà donnés, et les a donnés à d'autres entrepreneurs à des prix beaucoup plus élevés. Ils s'est essayé sur le chemin de fer du Pacifique, a dépensé des millions pour les arpentages de routes qui n'ont jamais été utilisées, a acheté des rails d'acier qui n'étaient pas nécessaires, à des prix ruineux et les a laissé gaspiller par la rouille ; après avoir dépensé environ un demi million de piastres pour l'écluse du Fort Francis, elle fut employée comme lieu de réserve pour le bran de scie ; en un mot, il a failli dans tous ses projets hybrides d'utiliter les cours d'eau et finalement ne fit rien autre chose que d'établir une communication entre Winnipeg et Chicago, par voie de l'embranchement de Pembina, en dirigeant son commerce vers le Sud. Il a tenté l'établissement d'un tarif qui ne plut à personne, comme moyen d'encourager le commerce et ne put réussir en aucune façon à prélever des revenus.

Pour combler leurs déficits, les libéraux firent des emprunts ; pour remédier à la dépression commerciale, ils n'ouvrirent aucun autre champ d'action et ne tentèrent aucun moyen d'améliorer la situation ; pour faire cesser le malaise sans cesse augmentant, ils ne trouvèrent aucun remède ; pour mettre fin à l'émigration et faire diminuer le nombre des sans-travail, ils n'essayèrent rien qui pût procurer de l'encou-

ragement aux industries locales, ni pour le développement des riches et inépuisables ressources du pays. Leur administration n'aida en aucune façon à l'exploitation des mines, à l'ouverture de nouvelles terres, à inaugurer de nouvelles industries, à développer aucun commerce interprovincial ni a soulever aucun sentiment patriotique ; ce fut une époque de tranquillité, de découragement, d'absolue nullité.

Comparez les grandes lignes de l'administration libérale-conservatrice et établissez la différence.

Aussitôt que le gouvernement eût été organisé, en 1879, l'activité commença. La politique de protection fut mise en opération, le commerce reprit, les industries se développèrent et la classe ouvrière trouva de l'emploi. La vie industrielle au Canada reprit son essor avec une rapidité merveilleuse, le commerce interprovincial devint prospère et un esprit de progrès anima la population entière.

Le problême du transport fut résolu ; le chemin de fer du Pacifique Canadien fut construit, reliant l'Atlantique au Pacifique ; les canaux furent creusés et élargis et celui du Sault Ste. Marie commencé et terminé ; on inaugura un système de subventions aux voies ferrées et des lignes de steamers furent établies sur les eaux du Pacifique, de l'Atlantique et des Indes occidentales, de telle sorte qu'aujourd'hui le Canada est probablement le pays le mieux pourvu du monde, en fait de facilités pour le transport du fret et des passagers.

On adopta, pour encourager l'agriculture, le projet d'établissement de fermes expérimentales dans différentes parties du Canada, les cultivateurs y puisèrent toutes les informations voulues et à l'aide de bulletins expédiés et de lectures faites, ils furent mis au courant des meilleurs méthodes de pourvoir à la nourriture des volailles, de faire le fromage et le beurre, de fertiliser les champs et d'augmenter leurs récoltes. Grâce à des appropriations libérales, on a perfectionné les facilités de transport des produits périssables en établissant dans les entrepôts et sur les steamers un systême de réfrigérateurs et assuré en même temps l'exportation des viandes congelées, volailles, etc.

Les libéraux ne se sont pas gênés de critiquer ouvertement et sévèrement toutes ces choses en les dénigrant le plus possible.

Le Nord-Ouest a été pratiquement ouvert par les les conservateurs, qui l'ont pourvu de moyens de communication, et il est en voie de devenir avant peu le grenier de l'Amérique du Nord. L'année dernière, plus de 80,000,000 de boisseaux de grains de toutes sortes furent récoltés, sans compter les produits de la laiterie et des fermes qui ajoutent encore une grande valeur additionnelle.

L'exploitation des mines a été encourager par une sage politique consistant à exempter de droits certaines sortes de machineries, et en accordant une prime aux productions en fer, plomb et argent ; et, malgré que ce progrès s'accomplissait, dans les vieilles Provinces, le fait le plus frappant fut que le plus grand dévelloppement se produisit dans la Colombie Anglaise.

Un nouvel esprit animait notre peuple—une confiance illimitée dans la prospérité future du Canada et un sentiment plus acsentué en faveur de l'Unité Anglaise et Impériale.

Si nous descendons jusqu'aux particularités, nous pouvons prendre note du contraste existant entre 1874-79 et 1890-95, deux périodes de cinq années de dépression et de temps excessivement durs.

1. Quant au Commerce étranger.

Le tableau suivant fera voir du premier coup d'œil le contraste dans le commerce étranger :—

COMMERCE DU CANADA AVEC LES PAYS ÉTRANGERS.

Année.	Exportations des produits Canadiens.	Importations pour consommation locale.	Total.	Commerce total du Canada.
1874	78,737,832	127,404,169	206,142,001	217,566,510
1875	70,749,660	119,618,657	190,368,317	200,957,262
1876	73,731,474	94,733,218	168,464,692	174,176,781
1877	68,764,285	96,300,483	165,064,768	175,203,355
1878	68,158,789	91,199,577	159,358,366	172,405,454
1879	63,135,611	80,341,608	143,477,219	153,455,682
Total 1875-1879	344,539,819	482,193,543	826,733,362	876,199,534
Moyenne par année	68,907,964	96,438,708	165,346,672	175,239,906
Diminution 1879 sur 1874	15,602,221	47,062,561	62,664,782	64,109,826
Moyenne de diminution par année	3,120,444	9,412,312	12,332,956	12,821,965
1890	87,697,368	112,765,584	200,462,952	218,607,390
1891	88,801,066	113,345,124	202,146,190	218,384,934
1892	99,338,913	116,978,943	216,317,856	241,369,443
1893	105,898,257	121,705,030	227,503,287	247,638,620
1894	104,161,770	113,093,983	217,255,753	240,999,889
1895	103,085,012	105,252,511	208,337,523	224,420,485
Total 1891-95	501,185,018	571,375,591	1,071,560,609	1,172,813,371
Moyenne par année	100,237,003	114,275,118	214,332,121	234,562,674
Augmentation 1895 sur 1890	15,387,644	.....	7,874,571	5,813,095
Diminution 1895 sur 1890	.....	7,513,073	.....	.....
Moyenne annuelle, augmentation ou dimunition.	3,078,528	1,502,614	1,574,914	1,162,619

Durant le règne des libéraux, l'exportation des produits canadiens subit une baisse de plus de 15½ millions ; les importations pour consommation locale diminuèrent de plus de 47 millions ; soit une baisse dans le commerce de plus de 64 millions.

Durant la période libérale-conservatrice la moyenne annuelle des exportations a atteint 100 millions, les importations 114 millions et le commerce total 134½ millions de dollars ; durant la période libérale, ces moyennes ont été seulement de 69 millions, 96½ millions et 175 millions de piastres respectivement.

2. Quant à notre commerce domestique.

Maintenant l'importance de notre commerce local étant reconnue, quelques chiffres indiquant généralement le degré de l'activité commerciale feront voir les effets désastreux du régime libéral et les améliorations importantes faites sous le régime libéral-conservateur.

Les faillites qui ont atteint une moyenne de $22,000,000 sous l'administration McKenzie ne se sont élevées durant la période de 1891-95 qu'à $15,700,000, soit une diminution de $6,500,000.

La circulation des billets des banques et du gouvernement a été en moyenne de $33,843,062 quand Sir Richard Cartwright était ministre des Finances, contre $50,864,397 sous l'administration financière de l'honorable G. E. Foster. Il y a eu une baisse de $9,149,389 sous l'administration libérale, ou une moyenne annuelle de $2,287,347. Durant la période conservatrice il y a eu augmentation d'un quart de million. Les escomptes accordés par les banques incorporées, depuis 1874 à 1878, ont été en moyenne de $128,139,062 contre $195,803,308 de 1891 à 1895. Sous le règne des libéraux la diminution a donc été de $11,997,452 ou $2,999,363 par année tandis que l'augmentation durant le règne des conservateurs a été de $32,648,123, ou $8,162,031 par année.

Les dépôts dans les banques incorporées se sont élevés à $73,926,-285, alors que Sir Richard Cartwright contrôlait les finances fédérales et à $172,335,610 durant les derniers cinq ans. Ici, encore, l'on constate une baisse de $6,257,501, ou $1,564,375 par année durant la première période et une augmentation de $41,695,032, ou $10,423,758 par année durant la dernière.

Les dépôts dans les caisses d'épargnes, (Bureaux de Postes, Gouvernement, et spéciales) ont atteint en moyenne, durant le règne libéral, $13,804,097, contre $54,071,194, sous le régime conservateur. De 1874 à 1878, l'augmentation n'a été seulement que de $106,915, ou $26,729 par année comparée à $7,196,723 ou $1,799,181 par année durant les derniers cinq ans.

Le montant des assurances donne une excellente idée de la prospérité et de l'esprit d'entreprise. De 1874 à 1878, les assurances sur la vie se sont élevées à $14,755,436 par année, comparé à $44,399,189

depuis 1891 à 1895. La baisse durant la première période a donc été de $6,938,466, ou $1,734,616 par année et l'augmentation de $6,915,-297, ou $1,728,824 par année dans la dernière période. Les assurances en force atteignaient en moyenne $85,083,269 sous le régime libéral contre $292,832,318, durant les derniers cinq ans de l'administration libérale-conservatrice. Il y eut encore une diminution de 964,388, ou $241,097 par année, à comparer avec une augmentation de $58,306,710, ou $14,576,677 par année, de 1891 à 1895.

Les primes sur les assurances sur le feu se sont élevées en moyenne à $3,591,502, sous l'administration McKenzie et à $6,404,416 pour les derniers cinq ans. Il y a donc eu nouvelle baisse de $153,-873 ou $38,468 par année, tandis que l'augmentation se chiffrait par $875,298, ou $175,060 par année de 1891 à 1895. Le montant des risques atteignit une moyenne de $381,223,162 durant la première période et $795,889,229 durant la dernière.

Les transactions des Bureaux de Postes sont une autre bonne indication de l'état des affaires. Il y avait une moyenne de 5,030 bureaux avec une augmentation annuelle de 168, sous le règne des libéraux contre une moyenne de 8,469 bureaux avec une augmentation annuelle de 193 durant les derniers cinq ans. Les lettres et cartes-postales atteignirent une moyenne de 45,048,900, et les journaux, livres et paquets, 38,471,200 durant la première période ; durant la dernière période les chiffres étaient comme suit : lettres et cartes-postales, 126,-690,000 et les journaux, livres et paquets, 93,265,626.

Les bureaux des mandats de poste donnent une moyenne de 722, avec augmentation annuelle de 27, de 1874 à 1878, et 1,164 avec une augmentation annuelle de 45, de 1891 à 1895 ; le montant des mandats de poste s'éléva à $6,864,660 par année sous le règne libéral et à $12,928,033 durant les derniers cinq ans.

Les moyens de transport sont aussi une preuve du degré d'affaires. Les exportations reçues dans les postes canadiens, non compris les vaisseaux côtiers, se sont élevées à 10,796,929 tonneaux, de 1874 à 1878, et 19,097,936 depuis 1891 à 1895. Les milles de chemins de fer en opération étaient au nombre de 5,113, sous le régime libéral et 15,044 durant les cinq ans de l'admiration conservatrice ; le nombre des voyageurs a été de 5,813,097 et les tonneaux de fret à 6,686,465 par année durant la première période, comparés à 13,764,819 voyageurs et 21,638,416 tonneaux de fret durant la dernière période ; les bénéfices ont été de $19,522,689 par année contre $35,206,562.

Dans tous ces détails, le contraste entre les deux administrations est frappant, et semble une condamnation du règne libéral en même temps qu'une approbation de la sage administration des conservateurs. L'opposition ne saurait prétendre que c'est à elle qu'est due cette amélioration, puisque durant les années de son administration, le pays, au lieu de prospérer, a toujours été en diminuant en ce

qui concerne les exportations, les importations, la circulation des billets, les escomptes accordés au commerce, les dépôts en banques, et les risques dans les assurances sur la vie et contre le feu.

Les libéraux ne peuvent dire pas avec succès, qu'ils ont été au pouvoir durant un règne de dépression commerciale puisque les dernières cinq années de l'administration conservatrice comprenent la période de la plus grande dépression encore connue. Le fait que le Canada a pu passer, outre d'une manière quasi-satisfaisante, comparativement aux autres pays, a été généralement reconnu, et là encore se trouve la preuve de l'excellence de la politique du parti conservateur.

Le peuple du Canada voudra-t-il accorder sa confiance aux libéen face d'un tel état de leur administration, et leur permettre de recommencer le même système ?

Le tableau suivant fait voir le résultat (1) des cinq années d'administration libérale 1874-1879 ; (2) la comparaison de la situation du pays durant les derniers cinq ans du régime libéral-conservateur, et (3) le résultat du régime conservateur depuis 1880 à 1885 :—

COMPARAISON DES PÉRIODES D'ADMINISTRATION.

——	Libéraux cinq ans, 1874-9.	Conservateurs, derniers cinq ans, 1890-5.	Conservateurs, 15 années, 1880-95.
Importations, consommation locale	Dim. $47,000,000	Dim. $ 7,500,000	Aug. $33,500,000
Exportations	" 18,000,000	Aug. 17,000,000	" 26,000,000
Commerce total	" 65,000,000	" 9,500,000	" 59,500,000
Accise et taxes de Douanes	" 1,600,000	Dim. 6,000,000	" 1,500,000
Moyenne des bénéfices	4,000,000	8,750,000	8,000,000
Droits p. c. sur les importations, H. C.	Aug. 2.71 p. c.	" 3.07 p. c.	Dim. 2.70 p. c.
Droits de douane, par tête	Dim. $0.60	" $1.49	Aug. 17 cents.
Dette nette	Aug. $40,000,000	Aug. $16,000,000	" $100,000,000
Moyenne de l'augmentation annuelle	" 8,000,000	" 3,200,000	" 6,000,000
Intérêt net sur la dette	" 1,500,000	" 750,000	" 2,333,333½
Intérêt sur la dette per capita	" $1.34 to 1.59	Dim. $1.86 to 1.83	" $1.64 to 1.83
Déficit net	$5,500,000	$ 1,500,000	Surp. net $12,000,000
Rémission de taxes	Nil.	20,000,000	$45,000,000
Moyenne des faillites	$22,100,000	15,700,000	13,500,900
Index des crédits	4.75 à 4.30 p. c.	3.16 p. c.	4.23 à 3.16 p. c.
Epargnes	Dim. $333,333⅓	Aug. $45,000,000	Aug. $155,500,000

COMMERCE PRÉFÉRENTIEL.

L'Empire Britannique se compose du Royaume-Uni de la Grande-Bretagne et d'Irlande et des Indes ; 38 colonies ; à part les Protectorats et Dépendances. En tout, d'après Whittaker, l'Empire possède une population de plus 400,000,000, le Royaume-Uni possédant une population ne 39,134,166 âmes, et les colonies 20,044,851, soit une population entière pour l'Empire de plus d'un quart de la population du monde.

Le commerce extérieur de l'Empire est d'environ $5,355,367,400, sur lequel $4,103,000,00 est en importations.

La surperficie totale de l'Empire est de plus de onze millions de milles carrés. (Pour comparaison, il est bon de remarquer que la surface des Etats-Unis est de près de trois millions de milles carrés).

Toutes ces Colonies, Protectorats, Dépendances, les Indes et le Royaume Uni ont adopté des méthodes diverses de prélever des revenus, et différents tarifs applicables aux importations. Quelques-uns sont libres échangistes et d'autres sont protectionnistes.

Depuis quelques années des efforts on été tentés afin de former une vaste unité de l'Empire. Le point sur lequel l'opposition a été moins vive, a semblé être celui d'un tarif arrangé de telle façon que les relations commerciales s'établiraient facilement entre toutes les parties de l'Empire.

C'est à ces efforts qu'est due l'agitation en faveur d'un commerce préférentiel.

Ce qui signifie que les diverses parties de l'Empire s'accorderaient les unes aux les autres un système de tarif avantageux dont ne profiteraient pas les peuples en dehors de l'Empire.

Le commerce préférentiel, cependant, n'est pas le libre-échange préférentiel. Chacune des parties de l'Empire possède un système de tarif douanier, le plus profitable et qui s'adopte le plus aux besoins et au développement du pays. Ce tarif s'applique à tous les produits, et autres articles provenant des autres parties de l'Empire. En même temps d'autres impôts plus élevés seront prélevés sur tous les produits et articles de même nature venant des pays étrangers.

Les questions qui en découlent, naturellement sont :—1o. Quel sera le bénéfice d'un tel système de tarif, et 2o. Est-il possible de le mettre en opération, de façon à ce qu'on puisse faire de l'agitation à ce sujet et s'en servir comme thème de discussion lors des prochaines élections générales ?

LES BÉNÉFICES DU COMMERCE PRÉFÉRENTIEL.

Sans entrer dans le mérite général de son application dans toutes les parties de l'Empire, nous nous bornons au Canada seulement et posons la question à ce point de vue là. Quel bon résultat peut-on attendre d'un tel changement ?

Quelques exemples le feront voir :—

1. La Grande-Bretagne importe annuellement 1,126,000,000 de livres de viandes, tel que : Mouton, porc, lard salé, jambon, bœuf, etc. La part du Canada dans cette quantité a été de plus de 33,000,000 de livres par année, soit 2-9 pour cent, plus d'une moitié de la quantité était fournie par les Etats-Unis. Avec un droit prélevé sur les articles étrangers, le commerce entre le Canada et la Grande-Bretague se développerait considérablement.

2. Les importations de la Grande-Bretagne en blé, farine, etc., se sont élevées en 1894 à 10,152,000 tonneaux, soit 340,000,000 de boisseaux. Les Colonies Anglaises ont fourni 30,000,000 de boisseaux, ou moins d'un dixième.

3. En fait de produits de laiterie, la Grande-Bretagne a importé pour une valeur de $106,952,000. Les Colonies Anglaises ont fourni $21,181,596, ou près d'un cinquième.

4. La Grande-Bretagne a importé des œufs pour un montant de $18,425,316. Les Colonies ont fourni $483,068.

Si un droit était placé sur ces articles lorsqu'il sont importés dans la Grande-Bretagne de pays étrangers, le résultat aurait pour effet de stimuler les relations commerciales entre le Canada et la mère-patrie.

Le Canada a expédié aux Indes Occidentales, des bestiaux, de la farine, du charbon, du poisson, du foin, du cuir et des chaussures, des provisions, de la planche et d'autres bois manufacturés et il a importé des bananes, du café, des noix de coco, des mélasses, du sucre, du rhum, des oranges, des citrons, etc., le commerce total s'élevant à $3,100,000. Les Etats-Unis ont exporté pour $8,400,000 aux Indes Occidentales. Avec un droit sur ces exportations plus considérable que celui imposé sur les exportations du Canada, le commerce du Canada augmenterait considérablement.

Ces exemples suffisent pour faire voir que le sujet est d'une très grande importance pour le Canada.

Il est également important dans tout ce qu'il comporte.

LA POSSIBILITÉ DE LA MISE EN PRATIQUE DU COMMERCE PRÉFÉRENTIEL.

2. La seconde question est :—Le commerce préférentiel est praticable ?

Le 25 avril 1892, la résolution suivunte fut soumise à la discussion dans la Chambre des Communes du Canada :—

" Rséolu,—Que dans le cas où le parlement de la Grande-Bretagne et d'Irlande admettrait les produits du Canada sur les marchés du Royaume-Uni à des conditions plus favorables que celles accordées aux pays étrangers, le parlement canadien sera alors prêt à accorder un avantage correspondant en réduisant les droits imposés sur les produits anglais manufacturés."

M. Davies, chef du parti lébéral dans les Provinces maritimes proposa en amendement que :—

" Vu que la Grande-Bretagne admet les produits du Canada en franchise dans ses ports, cette chambre est d'avis que l'échelle des droits actuels imposés par le Canada sur des articles, en majeure partie importés de la Grande-Bretagne, devraient être réduits."

Cet amendement fut perdu sur un vote direct de parti, 64 se prononçant en faveur et 98 contre.

La motion principale fut adoptée, 97 votant pour et 63 contre.

Ainsi, le parti libéral-conservateur fit voir qu'il était favorable au commerce préférentiel avec la Grande-Bretagn , pendant que le parti libéral y opposait, une politique de réduction générale des droits sans égard à l'unité de l'Empire ou aux bénéfices que rapporterait le Canada.

L'idée du commerce préférentiel avec la Grande-Bretagne fut par conséquent introduite dans la politique par les représentants du parti libéral-Conservateur, réunis en parlement.

Durant la dernière partie de juin, 1892, le second congrès de la Chambre de Commerce de l'Empire se réunit à Londres (Angleterre.)

Le 28 juin, Sir Charles Tupper, Baronet, avec la permission des représentants de la Chambre de Commerce de Montréal, proposa la résolution suivante :—

" Attendu que l'Empire Britannique, couvrant un huitième de la surface habitée du globe, avec une population de 350,000,000, peut suffisamment approvisionner le marché local avec des productions de différentes régions aux coûts les plus modérés, et attendu qu'un sentiment national d'intérêt mutuel et de coopération devrait promouvoir des relations commerciales plus étendues entre la Mère-patrie et ses nombreuses colonies et possessions ; résolu, qu'en vue de l'extension de l'échange des produits de fantaisie et de consommation, dans toutes les parties de l'Empire Britannique, un léger tarif différentiel soit adopté par le Gouvernement Impérial et des Colonies en faveur des productions du pays contres les productions étrangères importées."

Ceci établit le fait que les hommes d'affaires de la Chambre de Commerce de Montréal, considéraient que le commerce préférentiel com-

portait une idée pratique et qu'il était temps d'en faire un sujet de discussion.

La Conférence Coloniale fut tenue à Ottawa, s'ouvrant le 28 juin 1894. Elle fut suivie par des réprésentants de la Nouvelel-Galles du Sud, du Cap de Bonne-Espérance, de l'Australie du Sud, de Queensland et du Canada, le Gouvernement Impérial y envoya le Comte de Jersey, comme son représentant.

Les résolutions suivantes furent adoptées :—

" *Considérant* que le meilleur moyen d'assurer la stabilité et les progrès de l'Empire britannique est de resserrer de plus en plus les liens qui unissent les colonies à la mère-patrie et de développer sans cesse une sympathie et une coopération pratiques dans tout ce qui touche à la prospérité commune ;

Et considérant qu'on ne peut favoriser plus efficacement cette coopération et cette unité que par la culture et l'expansion de l'échange mutuel et profitable de leurs produits ; qu'il soit—

Résolu : Que cette Conférence croit à l'opportunité d'un arrangement douanier entre la Grande-Bretagne et ses colonies, grâce auque le commerce dans l'Empire pourra être mis sur un pied plus favorable que celui qui existe avec les pays étrangers ; et qu'il soit—

Résolu de plus : Que jusqu'à ce que la mère-patrie puisse trouver moyen d'entrer dans un tel arrangement, il est opportun que, lorsqu'autorisées à le faire, les colonies de la Grande-Bretagne, ou celles d'entre elles qui seront disposées à adhérer à cette idée, prennent des mesures pour mettre les produits, en tout ou en partie, des unes et des autres à des conditions douanières plus favorables que celles qui sont accordées aux produits de même nature des pays étrangers."

L'opinion clairement exprimée de tous les délégués coloniaux était qu'il serait désirable que les colonies représentées feraient des arrangements entre elles, et, s'il était possible, avec la Grande-Bretagne, afin que les produits anglais jouissent d'un avantage sur les produits étrangers, et que, dans ce but, tout traité statulaire préalablement fait, soit anuulé. Les délégués furent aussi d'opinion qu'en autant qu'il était possible, les sujets anglais auraient à se procurer ce qu'ils désireront importer dans leur propre région plutôt que des états voisins.

Les hommes bien pensants et patriotiques qui composaient la conférence furent d'opinion que le commerce préférentiel était et est une question vitale—la véritable question du jour.

Dans le discours de Sa Majesté, lors de la prorogation du parlement, le 25 août 1894, il fut dit :—

" Une conférence a été tenue à Ottawa durant le mois de juin dernier, à laquelle les représentants du gouvernement Impérial, de la Puissance du Canada, du Cap de Bonne-Espérance et des colonies australi-

ennes se réunirent dans le but de prendre en considération des questions relatives aux tarifs et communications intercoloniales.

" J'ai appris avec satisfaction que les délibérations de cette conférence ont été animées d'un esprit commun dans le but de donner plus de force à l'union des colonies concernées, soit entr'elles ou avec la mère-patrie."

Le gouvernement de Lord Roseberry, qui était alors au pouvoir, ne souleva aucune difficulté en rapport avec cette question, mais lui donna l'imprimatur et l'approbation de la Souveraine.

Il est admis, d'après ce qui précède, que le projet de commerce préférentiel dans toutes les parties de l'Empire, est praticable et jugé tel par plusieurs autorités.

DIFFICULTÉS.

Il se rencontre toujours des difficulrés à l'encontre de toutes les gandes questions. Le commerce préférentiel ne saurait être une exception.

Sir Charles Tupper, Baronet, en sa qualité de Secrétaire d Etat, disait à ce sujet :—

" Le premier point que nous rencontrons est :— Mais cela serait de la protection, puisque vous voulez que la Grande-Bretagne, qui admet maintenant en franchise les produits de touts les pays, dise : " Une partie de la surface du globe est occupée par les Anglais, et ils jouissent des faveurs auxquelles les pays étrangers n'ont aucun droit de participer." Nous les référons à l'Espagne, à la France, à la Hollande et à tous les gouvernements du monde, et nous les défions de nous en faire voir un sur la surface du globe qui n'établit pas une différence dans ses relations commerciales et dans ses rapports, en faveur de ses propres colonies.

" Quelques-uns ont la folie de prétendre que le commerce étranger de l'Angleterre est tant et que son commerce avec ses propres possesions est beaucoup moindre. Je considère que si la politique à laquelle je viens de faire allusion était adoptée, ces chiffres seraient relativement changés.

" Si l'Angleterre juge à propos d'adopter un tarif favorisant ses propres colonies, il n'y a pas de raison pour les pays étrangers d'y trouver le moindre sujet de mécontentement.

" L'Angleterre, avec le libre échange, prélève actuellement vingt millions de louis sterling par année, ou environs—l'an dernier 19,000,000 et un peu plus ont été prélevés—en droits de douanes, et si elle dit aux pays étrangers qui, ainsi que le remarquait Lord Salisbury, sont à élever des murailles d'airain, de plus hautes en hautes, contre elle, au lieu de tenter de la rencontrer avec considération pour la faveur qu'elle leur accorde ; si elle dit :—" Nons allons adopter, non pas votre tarif pro-

tecteur, mais nous allons prélever un tarif insignifiant, non pas un tarif de trente, quarante ou cinquante pour cent, contre vos produits, mais disons un tarif de dix pour cent, pendant que nous permettrons l'entrée en franchise de tous les produits de nos propres dépendances, et en agissant ainsi nous nous proposons de faire hausser "une petite partie additionnelle de nos revenus." Et ce ne serait pas une petite partie additionnelle ; ce serait suffisant pour payer le coût de son armée et de sa marine si elle exigeait seulement dix pour cent sur ce qui est admis en franchise. Si l'Angleterre parlait ainsi, il n'y aurait pas un seul pays au monde qui pourrait avoir un seul motif d'appeler cela de la protection. Mais cette question a été traitée par des autorités aussi hautes que le Premier Ministre actuel de la Grande-Bretagne. Lord Salisbury y porta une attention toute particulière et consulté sur le fait que ce serait de la protection pour l'Angleterre, si elle consentait à un arrangement par lequel ses colonies obtiendraient plus de privilèges que les pays étrangers, il donna instruction à son secrétaire particulier, d'écrire en date du 5 avril 1889 :—" Je dois répondre que Lord Salisbury ne s'imagine pas que les droits différentiels en faveur de nos colonies, quoiqu'on en dise, pour ou contre, (c'est un homme prudent, comme vous voyez) peuvent raisonnablement être décrits sous le terme protection."

Les traités Allemand et Belge constituent la seconde difficulté à l'encontre du projet.

La conférence d'Ottawa adopta les résolutions suivantes sur ce sujet :—

" Résolu,—Que la législation Impériale devrait prendre des mesures, accordant le pouvoir aux dépendances de l'Empire de faire des conventions de réciprocité commerciales, incluant le pouvoir d'établir des tarifs préférentiels avec la Grande-Bretagne ou entr'elles.

" Que cette conférence est d'opinion que les traités existant entre la Grande-Bretagne et d'autres pays étrangers qui peuvent présentement s'opposer au pouvoir des dépendances de l'Empire, jouissant du gouvernement responsable, de faire des conventions de réciprocité commerciales entr'elles ou avec la Grande-Bretagne, devraient être rappelés.

La conférence d'Ottawa avait en vue les traités avec l'Allemagne et la Belgique, qui, quoique n'empêchant pas le traitement différentiel par le Royaume-Uni pour ses colonies, ni le traitement différentiel des colonies entr'elles, est un empêchement au traitement différentiel par les colonies anglaises en faveur du Royaume-Uni.

En ce qui concerne ces deux traités, faits, l'un, il y a 34 ans passés et l'autre 31 ans, Lord Salisbury disait en 1891 :— " Nous devons être heureux certainement de profiter de toutes les occasions qui pourront nous délivrer de ces engagements malheureux."

Il ajoutait, en ce qui a trait au commerce préférentiel :—" Je sais que le devoir du gouvernement consiste à préparer les mesures qu'il croit urgent de proposer et alors de les laisser à leur chance, quelle

qu'elle soit. Et, nul doute, cela est parfaitement vrai si l'on considère l'immense somme de législation sur des questions secondaires dont il doit disposer ; mais tel n'est pas le cas en ce qui concerne une question vitale qui est appelée à contrôler l'existence de notre Empire et la véritable base de notre commerce."

Il continua :—" Sur ce sujet l'opinion publique doit être formée avant qu'aucun gouvernement puisse agir. Pas un gouvernement ne peut imposer ses propres opinions au peuple de ce pays dans ces questions. Vous êtes invités, et c'est le devoir de ceux qui se croient appelés à être les pionniers d'un tel mouvement et les apôtres d'une semblable doctrine, de venir de l'avant et de travailler en faveur du projet, et lorsqu'ils auront convaincu le peuple de ce pays, la bataille sera gagnée."

LE DEVOIR DU CANADA.

Ce que les canadiens ont à faire, c'est d'abord de bien se convaincre qu'il leur faut le commerce préférentiel, et, en second lieu, de donner leur vote pour le parti qui a à cœur le triomphe de cette politique, et, de cette façon, faire savoir au gouvernement Impérial et aux peuples des Iles-mères, de la manière la plus énergique possible, que le Canada veut le cemmerce préférentiel et l'unité de l'Empire, qui est la base de la politique commerciale. Une telle action, si elle est énergique, peut avoir l'immense effet, sur les électeurs des Iles-mères, de les faire hâter à écarter les difficultés.

VOTEZ POUR LE COMMERCE PRÉFÉRENTIEL, L'UNITÉ DE L'EMPIRE ET LE PARTI LIBÉRAL-CONSERVATEUR !

SOUS LE MÊME DRAPEAU.

Sous quel drapeau marche aujourd'hui M. Laurier, le grand chef du parti libéral ? Si nous voulions nous servir de l'expression choisie de M. Charbonneau, député libéral de Jacques Cartier, nous pourrions demander quelle " guénille " abrite le cortège des rouges ; mais nous laissons la guénille de côté pour donner une courte nomenclature des amis et des alliés de M. Laurier :

Dans la presse : le " Globe, le " Witness," qui ne cessent de fulminer contre la loi réparatrice ; la " Tribune," de Winnipeg, l'organe de M. Greenway ; l' " Electeur," criblé de démentis et

pliant sous le poids des rétractations ; la "Patrie" ; le "Réveil" ; l'" Aurore," organe de Chiniquy ; le "Star," de Toronto, dirigé par le célèbre Sheppard, qui écrivait, en 1885, d'atroces calomnies à l'adresse du 65e régiment, composé de Canadiens-Français ; etc.

Aux Communes : Les Martin, les Charlton, les McCarthy, les Wallace, les O'Brien, etc.

Wallace ! En voilà un qui a fait un beau compliment aux libéraux qui ont voté contre la loi réparatrice. Voici ce qu'il disait dernièrement aux orangistes :

" Les prêtres ont ordonné aux libéraux de voter en faveur du bill et, malgré cela, ils ont voté contre ; ils ont droit à toute votre reconnaissance. Honneur à ces braves libéraux, ils ont préféré mettre leur vie politique en jeu plutôt que d'obéir à l'Eglise. "

Voilà en quelle compagnie se trouve aujourd'hui le parti libéral.

C'est ce cortège édifiant que l'électorat verra défiler prochainement devant ses regards.

APPLICATION DE LA DOCTRINE CATHOLIQUE.

A LA QUESTION DES ECOLES DU MANITOBA.

Sa Grandeur Mgr. Laflèche a fait suivre la lecture de la lettre collective des évêques du sermon qu'il avait annoncé sur l'application de la doctrine catholique à la question des écoles du Manitoba. Le sermon a été religieusement écouté et il a produit un très grand eflet sur la nombreuse assistance.

Monseigneur prit pour texte ces paroles de St. Paul à Timothée, (2e Ep. de St. Paul à Timothée, chap. 4) ; " *Predica verbum, insta, opportune, importune, argue, obsecra, increpa in omni, doctrinâ et patientiâ. Erit enim tempus cum sanam doctrinam non sustinebunt.*

L'apôtre St. Paul adressa ces paroles à Timothée, un évêque de la primitive Eglise. Il y trace les devoirs des évêques en matière d'enseignement. C'est ce devoir d'enseigner que j'ai aujourd'hui à remplir auprès de vous. Vous venez d'entendre la lecture de la lettre collective des évêques des trois provinces ecclésiastiques de Québec, Montréal et Ottawa. Elle renferme un exposé doctrinal des devoirs des évêques en temps d'élections, de même qu'elle est par elle-même une application des devoirs des évêques. Mon devoir à moi dans le moment est de vous donner une direction en une matiére grave, c'est de vous distribuer la doctrine qu'il y a dans cette lettre.

N. S. prêchant un jour devant une grande multitude et voyant que celle-ci sentait le besoin de la faim, ordonna à ses apôtres d'aller chercher des pains. Il les bénit, les rompit et donna à ses apôtres l'ordre de les distribuer à toute cette multitude. Mes frères, c'est ce que je

fais dans ce moment-ci, je vais vous distribuer le pain de la parole divine. Dimanche dernier, j'ai exposé la doctrine de l'Eglise catholique en matière d'éducation. Aujourd'hui je dois vous distribuer miette à miette le pain que les évêques donnent dans cette lettre à tous les fidèles dans notre province, afin que vous puissiez bien comprendre cette doctrine et y conformer votre conduite.

Pour que cette doctrine soit reçue comme il faut qu'elle le soit, ne voyez pas dans cette chaire un citoyen, mais un évêque. Je ne veux ici viser aucun parti politique, mais, successeur des apôtres, c'est le pain de la parole de Dieu que je viens vons rompre et vous distribuer. Pour bien le recevoir, mettez-vous au-dessus de tout esprit de parti, laissez de côté vos préjugés et vos préférences, élevez vous au dessus des considérations humaines et mettez-vous au niveau des dispositions voulues pour profiter de l'enseignement que je vais vous donner et résolument l'appliquer dans les circonstances.

Dans l'application que je vais faire de la doctrine, je serai obligé de descendre sur le terrain des faits, mais ne voyez en tout cela que l'homme de Dieu qui étudie les faits, non au point de vue des hommes, mais au point de vue de la parole évangélique, afin de vous prémunir contre toute erreur et de vous mettre en garde contre les pièges qu'on tend à votre bonne foi.

Mgr. résume ici à grands traits l'exposé de la doctrine catholique en matière d'éducation qu'il a fait dimanche dernier et que nous avons déjà publié. L'école doit être conforme à la loi naturelle, à la loi divine, à la loi constitutionnelle de notre pays qui respecte le droit naturel des parents et le droit de l'Eglise. Les enfants sont soumis à la juridiction des parents, qui sont tenus de leur inculquer leurs principes religieux. Voilà la vérité.

Le débat qui a eu lieu au Parlement sur la question des écoles, a donné lieu à des expressions d'opinions et à des exposés de doctrines absolument contraires à la doctrine de l'Eglise. Il y a une grande erreur qui a cours en ces matières, ce'st l'erreur du libéralisme. Remarquez que je parle d'une erreur religieuse, non d'un parti. Le libéralisme prétend donner à l'Etat le droit d'élever l'enfant. Eh bien, mes frères, c'est une théorie fausse en tout point. L'Etat n'est pas éducateur, il n'a pas mission d'élever l'enfant.

Le vénérable prélat remonte ici à l'origine du monde, pour montrer le rôle de Dieu dans l'éducation d'Adam, alors que l'Etat, la société civile n'existait pas encore. Il montre Dieu créateur faisant l'homme " a son image et à sa ressemblance, " parole profonde quand on se rappelle que de toute éternité il y a en Dieu l'architype de l'incarnation du Verbe ; Dieu créant d'abord le corps, matière inerte jusqu'à ce que l'âme vienne l'animer ; Dieu ouvrant d'abord l'esprit d'Adam à la connoissance des vérités naturelles et l'élevant ensuite à la connaissance des vérités surnaturelles ; Dieu fondant la famille sur deux bases : l'unité dans l'uion, et l'indissolubilité de l'union.

Au 18ème siècle, une école philosophique a entrepris de changer tout cela, de fonder une société en dehors de l'idée religieuse et de faire del'enfant le patrimoine de l'Etat. Cette école a trouvé sa formule dans le Contrat Social de Jean Jacques Rousseau, système absurde, con-

tradictoire et subvertif de la société, qui fait reposer le droit moral sur l'hypothèse d'une convention qui n'a jamais existé. Dans ce système, qui va élever l'enfant ? Il s'est trouvé un homme pour émettre cette proposition révoltante que "l'enfant appartient à l'Etat avant d'appartenir à la famille." C'est ce principe-là qui fait tant de mal ; c'est le principe en jeu dans le conflit scolaire au Manitoba.

C'est au père de famille à élever l'enfant, à celui à qui Dieu l'a donné, de même que c'est au prêtre à pourvoir à son instruction religieuse, parce que seul il en a reçu mission de Dieu. Le principe faux que je viens de mentionner a pris racine dans un grand nombre d'esprits, même chez des catholiques, et on assistera à de sérieux bouleversements dans la société, pour peu qu'il se propage. L'Etat n'a qu'une chose à faire en matière d'éducation, il doit aider, selon l'Eglise et s'employer par tous les moyens à favoriser sa bienfaisante influence dans cet ordre de choses. L'Etat doit respecter la foi, les mœurs de l'enfant, quelle que soit la religions à laquelle celui-ci appartient.

Mgr. fait ici l'historique de toute la question des écoles depuis l'établissement des premières écoles catholiques dans l'ancien territoire de la Rivière Rouge. Je puis parler de cette question en connaissance de cause, dit-il, car j'ai vécu longtemps dans ce pays. C'est moi qui conduisis à destination les quatre religieuses appelées de Montréal par Mgr. Provencher pour instruire les enfants des colons, des sauvages et des métis. Voici comment fonctionnait le système : L'argent était partagé en deux parties égales, l'une pour les catholiques l'autre pour les protestants et remis, pour les premiers, à l'évêque catholique, et pour les derniers, à l'évêque anglican.

Un jour, cependant les presbytériens réclamèrent leur part. Ils ne demandaient rien de la part accordée aux catholiques, mais ils réclamaient leur juste part de l'octroi accordé aux protestants. L'évêque anglican s'y opposa, et la chose fut discutée dans le conseil d'éducation dont je faisais partie. Le conseil, à l'unanimité moins deux voix, se rendit à cette demande que j'appuyai moi-même de mon vote, parce que je reconnaissais que c'était un principe juste. Catholiques et protestants vivaient dans la plus parfaite harmonie. Un incident vous le fera voir mieux que tout le reste. Je fus invité un jour à diner chez M. Thom, et après diner, ce monsieur me dit : Mon père, ne manquez pas d'aller voir Madame Thom avant de partir. Avant de prendre congé, j'allai en effet rendre mes hommages à la maîtresse de céans, quand au cours de l'entretien, Madame Thom m'offrit cinq guinées en or en me disant : Prenez cela, mon père, les religieuses trouveront bien à les appliquer pour les fins de leur enseignement. Elle me recommanda également de dire aux religieuses d'envoyer leur voiture chercher des provisions de bouche que la bonne dame mettait à leur disposition.

Les écoles continuèrent ainsi d'exister sans aucune difficulté jusqu'à l'entrée de la Province actuelle du Manitoba dons la confédération canadienne. L'acte de la confédération était basé sur le principe religieux et respectait le droit de chacun d'élever ses enfants conformément à ses croyances. Ces dispositions furent étendues à l'Acte du Manitoba, qui stipula clairement le droit des catholiques d'avoir des écoles séparées. A Ottawa, lorsque cet acte fut adopté, on y inséra même

une disposition qui constituait dans la pensée de ses auteurs une protection spéciale puor la minorité. Dans le temps, la majorité était catholique ; aujourd'hui, malheureusement elle est en grande minorité, mais ce n'est pas le nombre qui fait le droit.

Conformément aux dispositions de cet Acte, la législature de la nouvelle province établit en effet, deux sections du Conseil d'instruction et toute une organisation distincte pour les catholiques d'un côté, les protestants de l'autre. Et les choses marchèrent ainsi jusqu'en 1890. Mgr. rappelle alors qu'un nouveau gouvernement étant arrivé au pouvoir et les partis étant également divisés, Greenway, le chef du nouveau gouvernement, alla trouver Mgr. Taché pour s'entendre avec lui au sujet de l'entrée d'un ministre français dans son cabinet. Ici je laisse la parole au R. P. Allard, O. M. I., qui a déclaré sous serment ce qui suit, au sujet de ces démarches :

" Je me rappelle distinctement que pendant la première partie de la dite année de Notre-Seigneur, mil huit cent quatre-vingt-huit, l'honorable Thomas Greenway, que je ne connaissais pas alors personnellement, vint à la résidence épiscopale, à St. Boniface, accompagné de Monsieur W. F. Alloway, que je connaissais personnellement, et le dit M. Alloway m'introduisit alors le dit honorable Thomas Green way, et le dit Monsieur Greenway me fit savoir qu'il était venu pour voir Sa Grandeur l'archevêque personnellement, pour affaire confidentielle. Sa Grandeur était alors malade et retenue au lit ; j'en informai M. Greenway et lui dis que comme Vicaire Général de Sa Grandeur, je pouvais recevoir communication confidentielle qu'il désirerait faire et que Monseigneur l'archevêque respecterait aussi ses confidences.

" L'honorable M. Greenway me dit alors qu'il avait été appelé pour former un nouveau gouvernement dans cette Province, et qu'il désirait le fortifier en prenant dans son cabinet parmi les membres français de la Législature celui qui plairait à l'Archevêque ; là-dessus je fis la remarque que Sa Grandeur ne favoriserait l'entrée d'aucun membre français dans la nouvelle administration sans condition et sans une entente préalable, au sujet de certaines questions de grande importance pour Sa Grandeur. Monsieur Greenway m'assurait qu'il avait déjà parlé de cela avec ses amis et que lui, Monsieur Greenway, était parfaitement consentant à garantir, sous son gouvernement, le maintien et la conduite de ce qui existait alors au sujet :

" 1o. Des écoles catholiques séparées.

" 2o. De l'usage officiel de la langue française.

" 3o. Des divisions électorales françaises."

Après avoir dit qu'il avait alors reçu des assurances de M. Greenway sur ces trois points et lui avait promis de les faire connaître à Mgr Taché, le R. P. Allard continue :

" Le lendemain matin, conformément au rendez-vous, je suis allé à l'office de M. Alloway à Winnipeg, et là je rencontrai l'honorable Thomas Greenway, et lui communiquai le message de Sa Grandeur qui fut relaté tel que donné plus haut, et Monsieur Greenway m'exprima alors sa satisfaction personnelle pour le dit message et pour l'attitude de Sa Grandeur et m'assura alors que tout serait " fidèlement observé " entre

son gouvernement et Sa Grandeur, et alors encore, et en termes spécifiques, il me renouvela les assurances que :

" Premièrement—Les Ecoles Séparées Catholiques ;

" Deuxièmement—L'usage officiel de la Langue Française ;

" Troisièmement—Le nombre des divisions électorales françaises ne seraient pas dérangés pendant son administration."

Je vous cite ce cas de M. Greenway, qui a violé l'une après l'autre toutes les promesses qu'il avait faites, tel qu'attesté dans cette déclaration sous serment, pour indiquer la prudence qu'il faut que vous apportiez dans le choix des candidats. On vous fera des promesses tant que vous voudrez. M. Greenway aussi en avait fait, et il les a violées. Vous devez être très prudents en face de pareilles infamies et tenir compte des antécédents de ceux qui sollicitent vos suffrages.

Mgr expose ensuite la filière par laquelle la question a passé jusqu'au dernier jugement du comité judiciaire du Conseil Privé, à l'adoption de l'arrêté réparateur et à la présentation de la loi réparatrice basée sur cet arrêté, à la dernière session du Parlement fédéral. Le gouvernement a répondu à la demande des évêques en préparant et présentant une loi réparatrice. Cette loi n'est pas parfaite, sans doute, mais au moins elle établit un état de choses plus tolérable.

La discussion commença sur cette loi. On a eu le malheur d'en faire une question politique. Or ce n'est pas une question politique, mais bien une question religieuse, qui touche aux droits sacrés de la conscience. Laissez-moi vous rappeler qu'il y a quatre sortes d'écoles ; l'école catholique, où l'on donne une pleine mesure d'enseignement religieux ; l'école protestante, où l'on en donne plus ou moins, suivant le goût des parents ; l'école athée, où l'on met Dieu à la porte ; et l'école neutre, c'est-à-dire ni catholique, ni protestante, ni athée, mais où l'on fait abstraction de la religion, où l'on défend aux maîtres et maîtresses d'en dire un mot. C'est peut-être le pire système de tous, car il conduit directement à l'indifférence, qui est la plaie du siècle. C'est un système réprouvé par l'Eglise, comme vous pourrez vous en convaincre par la citation suivante d'une lettre adressée par le Pape Léon XIII aux évêques de France :

" En ce qui touche d'abord la famille, il est de la dernière importance que, dès le berceau, l'enfant reçoive une solide instruction religieuse, et que les enseignements divers qui doivent le préparer à la vie ne soient jamais séparés de celui de la religion. Disjoindre ces enseignements, c'est vouloir que l'enfance soit neutre à l'égard des devoirs envers Dieu : système d'éducation faux en soi, et surtout funeste quand il s'agit d'enfants en bas âge, car il ouvre la voie à l'aihéisme et la ferme à la religion.

" Il faut donc que les parents chrétiens veillent avec le soin le plus extrême à ce que leurs enfants, dès qu'ils sont à même de comprendre, reçoivent l'instruction religieuse, et à ce que rien dans les écoles ne puisse porter atteinte à leur foi et à leurs mœurs. " La loi divine et la loi naturelle " enjoignent aux parents cette vigilance, et ils ne sauraient pour aucun motif, être affranchis de ce devoir. L'Eglise, qui garde et

défend l'intégrité de la foi ; l'Eglise, qui en vertu de l'autorité qu'elle tient de Dieu, son fondateur, doit appeler aux bienfaits de la civilisation chrétienne toutes les nations, et qui, par suite, doit attentivement surveiller l'instruction et l'éducation des enfants qui sont placés par le baptême sous sa puissance, a toujours formellement " condamné les écoles appelées mixtes ou neutres ; " elle a maintes et maintes fois averti les parents d'avoir à demeurer, sur ce point si essentiel, toujours vigilants. En obéissant en cela à l'Eglise, on obéit en même temps à l'utilité sociale, on pourvoit excellemment à l'intérêt commun. En effet, ceux qui n'ont pas reçu, dans le premier âge, l'influence de la religion, grandissent sans avoir aucune notion des plus hautes vérités, qui peuvent seules entretenir dans l'homme l'amour de la vertu et réprimer les passions mauvaises. Telles sont les notions d'un Dieu créateur, d'un Dieu juge et vengeur, des récompenses et des peines de l'autre vie, des secours célestes que Jésus-Christ nous offre pour remplir consciencieusement et saintement nos devoirs. Sans cet enseignement, toute culture des intelligences sera malsaine. Des jeunes gens affranchis de la crainte de Dieu ne pourront supporter aucune des règles d'où dépend l'honnêteté de la vie ; ne sachant rien refuser à leurs passions, ils seront entraînés à jeter le trouble dans l'Etat."

C'est la condamnation formelle des écoles neutres. Il faut que l'enfant soit toujours sous la juridiction paternelle et celle de l'Eglise à laquelle il appartient. Ce que nous voulons pour nous sous ce rapport, nous l'accordons aux autres. Les protestants ont le droit et le devoir, tout égarés qu'ils soient, d'élever leurs enfants conformément à leur foi.

Le protestantisme est une erreur purement religieuse. Les catholiques ont pour règle de foi la parole de Dieu, consignée dans les Ecritures et la tradition, et interprétée infailliblement par l'Eglise dans les conciles généraux et le Pape parlant " ex cathedra ". Les protestants ont la parole de Dieu, consignée dans les Ecritures, mais interprêtée par chacun individuellement. Les catholiques ont la plénitude et la certitude de la vérité religieuse ; les protestants n'en ont que l'émiettement.

Mais les protestants bien pensants sont catholiques et appliquent le principe fondamental du catholicisme, dans l'ordre civil et politique. Ils reconnaissent l'autorité et ne la discutent pas, s'inclinent devant la Constitution comme règle souveraine et en acceptent l'interprétation autorisée par le tribunal en dernier ressort, dont la décision est acceptée par eux comme l'expression d'une autorité souveraine et infaillible en fait, puisqu'il n'y a pas d'autorité supérieure pour l'infirmer.

Mes frères, cette question de l'éducation est d'une importance capitale, et Notre Seigneur, en a fait la base de son œuvre de rédemption quand il a dit : " L'homme ne vit pas seulement de pain mais de toute parole qui sort de la bouche de Dieu." L'Eglise tient à un enseignement franchement religieux et catholique. Beaucoup de protestants eux-mêmes ne veulent pas d'écoles sans Dieu, et c'est ce qui explique qu'il y ait un grand nombre d'entre eux qui s'unissent à nous pour réclamer la liberté de l'enseignement religieux. Au Manitoba, on a foulé aux pieds ce droit à la liberté de l'enseignement religieux. On a pris l'argent des catholiques, on a pris les maisons d'écoles qu'ils avaient construites de leurs

deniers, tout cela pour forcer les parents catholiques à envoyer leurs enfants à des écoles protestantes. C'est une indignité.

Mis en demeure par le gouvernement fédéral de se conformer au jugement du Conseil Privé et de rendre aux catholiques leurs écoles, le gouvernement du Manitoba a répondu : Non. Et pourtant, c'est ce même gouvernement qui avait promis de ne pas toucher aux écoles séparées. A quel spectacle n'avons nous pas assisté à la dernière session du Parlement fédéral ! Ah ! la législation réparatrice a fait tomber bien des masques de la figure des soi-disants catholiques. L'échec essuyé par cette législation a été en ce sens un bien pour un mal.

Un député Canadien-français qui se dit catholique et le chef reconnu d'un grand parti composé de catholiques et de protestants a fait la déclaration suivante en fait de principes, dans sa conduite politique :

" Tant que j'occuperai un siège en cette Chambre, tant que j'occuperai le poste que " j'occupe, chaque fois qu'il sera de mon devoir de prendre une position sur une ques- " tion quelconque", cette position, je la prendrai, non pas au point de vue du catho- " licisme, non pas au point de vue du protestantisme, mais je la prendrai pour des " motifs qui peuvent s'adresser aux consciences de tous les hommes, indépendamment " de leur foi, pour des motifs qui peuvent animer tous les hommes aimant la justice, " la liberté et la tolérance." (Extrait des débats officiels, version française, séance du 3 mars 1896.)

Voilà l'affirmation du libéralisme condamné par l'Eglise la plus catégorique qui ait jamais encore été fait à ma connaissance, dans une assemblée législative de notre pays. L'homme qui parle ainsi est un libéral rationaliste. Il formule une doctrine entièrement opposée à la doctrine catholique. C'est dire qu'un catholique n'est pas tenu d'être catholique dans sa vie publique. C'est une erreur fondamentale et qui peut conduire aux plus déplorables conséquences. Ecoutez encore ce qu'un autre député a dit. On lui a demandé :

" Si Mgr. Langevin se déclare entièrement satisfait du bill et demande qu'il pas se " l'honorable député y serait-t-il favorable, lui ?

A quoi le député interpellé répond :

" La réponse que j'ai à donner est celle-ci : Mgr Langevin a parfaitement le droit " d'être satisfait du bill sous son aspect religieux ; mais moi, comme Canadien-Fran- " çais, j'ai le droit de différer d'opinion avec lui quand il s'agit de discuter le côté na- " tional et Constitutionnel de la question. Il n'appartient pas à Mgr Langevin de me " dicter ses vues et de me dire ce que j'ai à faire sous l'aspect national, politique et " constitutionnel du bill."

Voilà l'Eglise hors de cette question dans une affaire où sont en jeu les droits mêmes de la conscience. Voici un député qui se dresse en face des évêques et leur dit carrément : Vous dites que le bill est acceptable, moi je dis que non. Qui croire ? Qui a juridiction ici pour parler d'autorité ? M. le député dit que c'est lui. Eh bien, c'est du libéralisme tout pur, de ce libéralisme qui, sous prétexte qu'une question religieuse touche à la politique par certains côtés, défend à l'autorité religieuse d'intervenir. Ecoutez, mes frères, la réfutation de cette erreur dans le passage suivant de la lettre pastorale des évêques de la province ecclésiastique de Québec, en date du 22 septembre 1895 :

" Y a-t-il des questions où l'évêque et le prêtre puissent, et même quelquefois doivent intervenir au nom de la religion ?

" Nous répondons sans hésitation : Oui, il y a des questions politiques où le clergé peut, et même doit intervenir au nom de la religion. La règle de ce droit et de ce devoir se trouve dans la distinction même, que nous avons déjà signalée, entre l'Eglise et l'Etat.

" Il y a en effet des questions politiques qui touchent aux intérêts spirituels des âmes, soit parce qu'elles ont rapport à la foi ou à la morale, soit parce qu'elles peuvent affecter la liberté, l'indépendance ou l'existence de l'Eglise, même sous le rapport temporel.

" Il peut se présenter un candidat dont le programme soit hostile à l'Eglise, ou bien dont les " antécédents soient " tels que sa candidature soit une menace pour ces même intérêts.

" De même un parti politiqne peut être jugé dangereux, non seulement par son programme et par ses antécédents, mais encore par les programmes et les antécédents particuliers de ses chefs, de ses principaux membres et de sa presse, si ce parti ne les désavoue point et ne se sépare point définitivement d'eux dans le cas où ils persistent dans leur erreur après avoir été avertis.

" Dans ces cas, un catholique peut-il, sans renier sa foi, sans se montrer hostile à l'Eglise dont il est membre, un catholique peut-il, disons-nous, refuser à l'Eglise le droit de se défendre, ou plutôt de défendre les intérêts spirituels des âmes qui lui sont confiées ? Mais l'Eglise parle, agit et combat par son clergé, et refuser ces droits au clergé, c'est les refuser à l'Eglise.

" Alors le prêtre et l'évêque peuvent en toute justice et doivent en toute conscience élever la voix, signaler le danger, déclarer avec autorité que de voter en tel " sens est un péché," que faire tel acte expose aux censures de l'Eglise. Ils peuvent et doivent parler non seulement aux électeurs et aux candidats, mais même aux autorités constituées, car le devoir de tout homme, qui veut sauver son âme est tracé par la loi divine ; et l'Eglise, comme une bonne mère, doit à tous ses enfants, de quelque rang qu'ils soient, l'amour, et, par conséquent, la vigilance spirituelle. Ce n'est donc point convertir la chaire en tribune politique que d'éclairer la conscience des fidèles sur toutes ces questions où le salut se trouve intéressé.

" Il est évident par la nature même de la question, qu'à l'Eglise seul doit appartenir l'appréciation des circonstances où il faut élever la voix en faveur de la foi et de la morale chrétienne."

C'est mon devoir aujourd'hui de veus donner un solennel avertissement et je ne veut pas y faillir, parce que de l'accomplissement de ce devoir dépend le salut de mon âme et le salut ou la mort des âmes confiées à ma garde. Le principe invoqué par ces deux hommes est diamétralement opposé à l'enseignement catholique. Je parle ici de doctrine, non de parti. Voici ce que dit làdessus Notre Saint Père le Pape Léon XIII :

" D'autres vont un peu moins loin, mais sans être plus conséquents avec eux-
" mêmes. Selon eux, les lois divines doivent régler la vie et la conduite des particu-
" liers, mais non celle des Etats ; il est permis dans les choses publiques de s'écarter
" des ordres de Dieu et de légiférer sans en tenir aucun compte : d'où naît cette consé-
" quence pernicieuse de la " séparation de l'Eglise et de l'Etat. "

Faire de l'homme deux hommes, l'un catholique dans la vie privée, l'autre libéral dans la vie publique, c'est une erreur monstrueuse et des plus dangereuses. Vous allez avoir à voter prochainement. Voilà deux hommes dont je vous signale la funeste erreur. C'est la première fois que je vois une formule de rationalisme aussi catégorique dans la bouche d'un Canadien. Ecoutez encore ce que dit à cet égard Mgr. de Ségur :

" Jugez de là, N. T. C. F., la gravité de l'erreur de ceux qui croient que l'on peut être libéral en politique tout en continuant à être bon catholique.

" Vous êtes catholique en religion, et libéral en politique, dit Mgr de Ségur dans
" un opuscule qui lui a valu les félicitations du Pape Pie IX : Eh ! c'est précisément
" là ce qu'on appelle être Catholique-Libéral. Un Catholique-Libéral, c'est un catho-
" lique qui n'est pas catholique en tout, et qui dans les questions politiques ou socia-
" les, se soustrait aux enseignements et aux directions supérieures de l'Eglise, pour
" suivre ses idées propres, c'est-à-dire, ses idées fausses ; car il n'y a pas de vérité con-
" tre Dieu et son Eglise.

" L'Eglise, ayant reçu de Dieu, comme nous l'avons dit, la mission et l'ordre
" d'apprendre à tous les hommes sans exception à accomplir en " toutes choses " les
" volontés divines, les Souverains, les hommes d'Etat, les députés, les gouvernements,
" les magistrats, et, en général, tous ceux qui conduisent les autres, ont pour devoir, et
" pour premier devoir, de conformer leurs pensées et leurs volontés aux enseignements

" de l'Eglise dans l'exercice de leur autorité. Sans cela ils cessent d'être catholiques, " au moins par un côté."

Voilà la doctrine catholique, et voici l'avertissement qu'en conscience je me crois tenu de vous donner : Dans les circonstances, un catholique ne saurait, sous peine de pécher en matière grave, voter pour un chef de parti qui a formulé aussi publiquement une pareille erreur et les partisans qui l'appuient dans cette erreur, tant qu'ils n'auront pas désavoué publiquement cette erreur et pris l'engagement formel de voter pour une loi réparatrice acceptée par les évêques.

La question, je le répète, est de la plus haute importance. Si on élève les enfants dans des écoles sans Dieu, on en fera des révolutionnaires.

TABLE DES MATIÈRES.

Association de Québec 5
Application de la doctrine catholique (Mgr Laflèche) 40
Chef Libéral (le)—Mr. Laurier 3
Canada (le) sous l'administration libérale—et libérale-conservatrice 27
Commerce du Canada avec les pays étrangers 29
Commerce préférentiel 33
do do —ses bénéfices 34
do do —sa mise en pratique 34
do difficultés du commerce 37
Comparaison des périodes d'administration 32
Devoir (le) du Canada 39
Exportation des produits agricoles 22
Industries canadiennes d'après le recensement 19
Importation de matières premières pour la consommation indigène 20
Importations des viandes pour do do do 21
Laflèche (Mgr) —application de la doctrine catholique 40
Laurier (Mr.)—le chef libéral 3
Politique (la)—libérale-conservatrice 15
Relations (nos) commerciales avec l'empire 25